

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

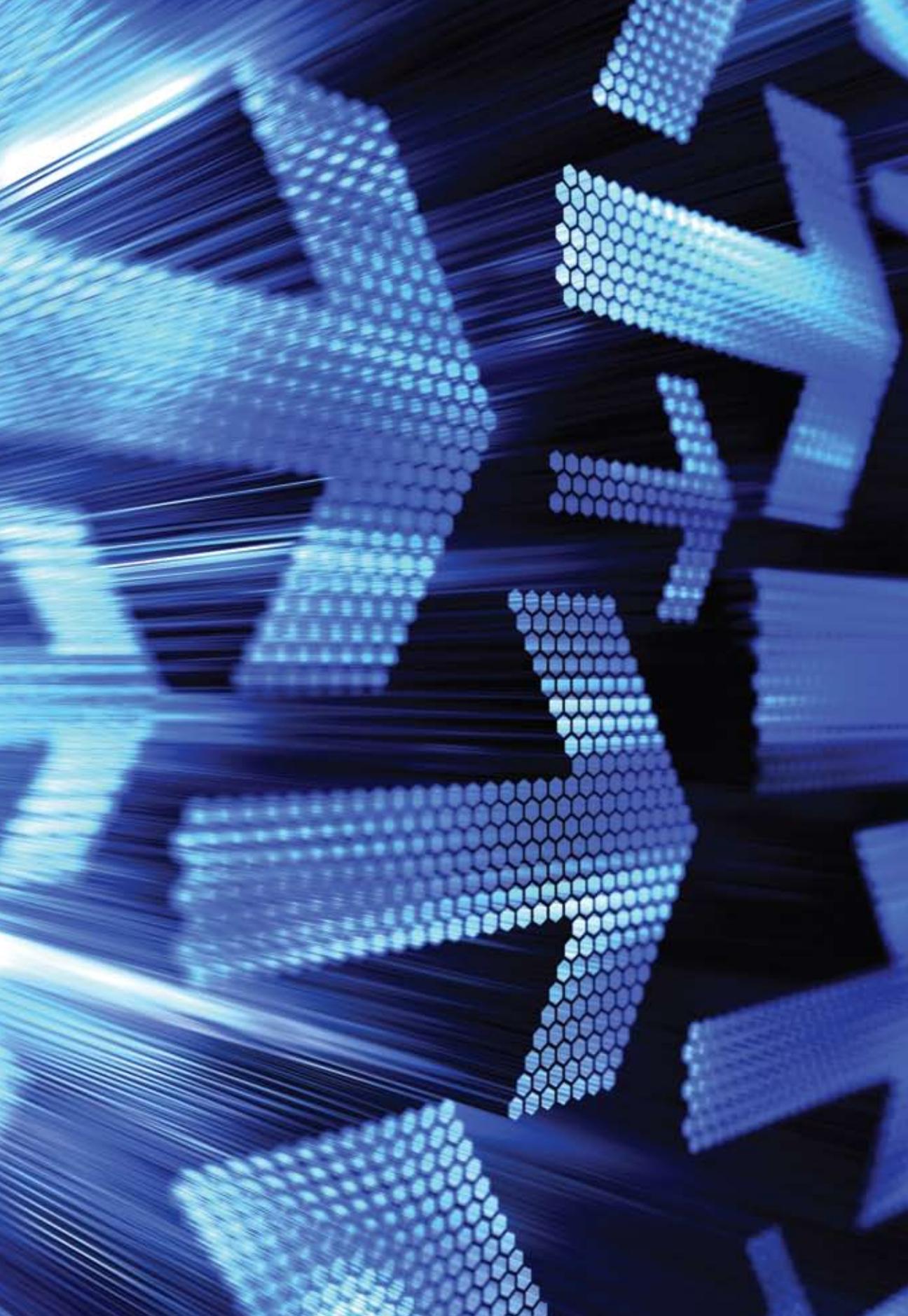
SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Façonnons l'avenir ensemble



Rapport annuel 2008

**Société de gestion des
déchets nucléaires**
22, avenue St. Clair Est
6e étage
Toronto (Ontario)
M4T 2S3 Canada
Tél. 416.934.9814
Sans frais 1.866.249.6966
www.sgdh.ca





NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

L'honorable Lisa Raitt
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Mars 2009

Madame la ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour l'exercice financier 2008.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 (1) et 23 (1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Afin de répondre à nos obligations en vertu de l'article 24 de la *Loi*, nous rendons aussi public le présent rapport.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Kugler', written over a horizontal line.

Gary Kugler
Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'K. E. Nash', written over a horizontal line.

Ken Nash
Président

Table des matières

Lettre à la ministre

Vue d'ensemble de la Société	5
Le mandat de la SGDN	5
Le combustible nucléaire irradié	9
Vision, mission et valeurs	11
Mot du président du Conseil d'administration	12
Mot du président	14
Nos travaux	17
Établir des relations durables	18
Poursuivre la recherche	26
Assurer la sécurité financière	34
Examiner, ajuster et valider les plans	43
Assurer la gouvernance, la supervision et la fonction conseil	46
Mettre en place une organisation de mise en œuvre	50
Élaboration concertée d'un processus de sélection d'un site	51
La Société	55
Les membres	55
Le Conseil d'administration	56
Les membres de la direction	61
L'équipe de la SGDN	61
Le Conseil consultatif	63
Rapport des vérificateurs et Sommaires financiers	70







Vue d'ensemble de la Société

Le mandat de la SGDN : La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) fut instituée en 2002, conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCM), pour assumer la responsabilité de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, sous-produit de la production d'électricité dans une centrale nucléaire. La SGDN est un organisme à but non lucratif au sens de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

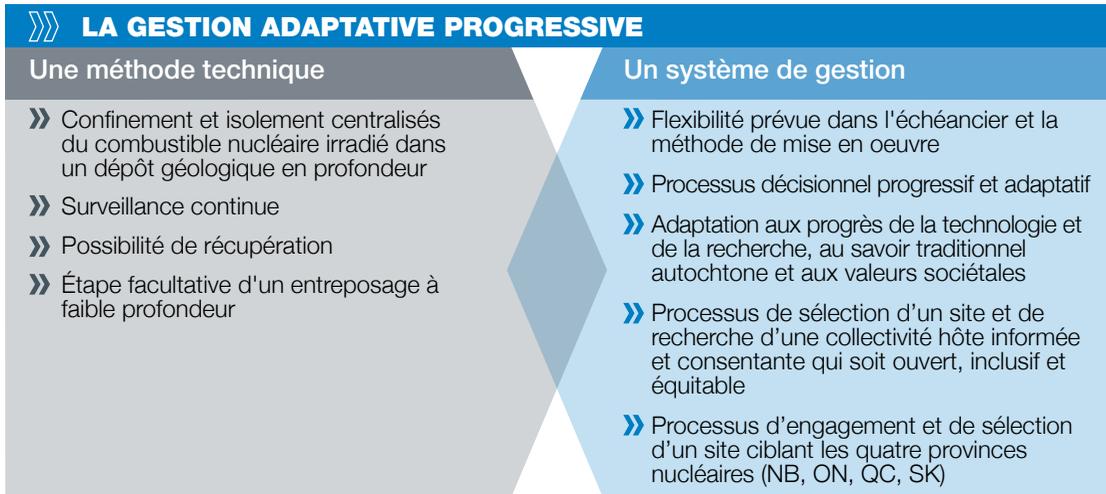
Au Canada, tout le combustible nucléaire irradié est entreposé de façon sécuritaire, sur une base provisoire, à l'intérieur d'installations autorisées sur les sites des centrales nucléaires où il est produit, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, où il est produit, et aux installations de recherche nucléaire d'EACL, au Manitoba. Le combustible nucléaire irradié demeure radioactif pendant une longue période. Un plan à long terme a été élaboré pour veiller à ce que ces matières soient confinées et isolées de la population et de l'environnement pour une durée pour ainsi dire indéfinie.

PHOTOS, DE GAUCHE À DROITE Études sur la glaciation (au Groenland); grappe de combustible CANDU; activités d'engagement du public; Table ronde pour jeunes; panel de discussion à l'Association nucléaire canadienne; combustible irradié en piscine



En vertu du principe du « producteur payeur », la *LDCN* a obligé les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié à constituer un organisme de gestion des déchets (SGDN) pour présenter des recommandations au gouvernement du Canada sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la *LDCN*, la SGDN devait proposer au ministre des Ressources naturelles des méthodes pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié, accompagnées d'observations du Conseil consultatif, et recommander une méthode. La SGDN a entrepris son étude en 2002 et a présenté son rapport et recommandé une méthode de gestion au ministre des Ressources naturelles en novembre 2005.

En juin 2007, autorisé par la loi à choisir une méthode de gestion, le gouvernement du Canada a opté pour la Gestion adaptative progressive (GAP), la méthode recommandée par la SGDN. Notre société assume maintenant la responsabilité de la mise en œuvre de la GAP, en demeurant assujettie aux autorisations réglementaires requises. Nous nous sommes engagés à procéder par étapes, de façon ouverte, transparente et inclusive, en prenant le temps nécessaire pour planifier chaque étape de façon concertée et pour les valider ensuite avec les Canadiens avant d'aller de l'avant.



La première des étapes importantes de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive vise l'élaboration concertée d'un processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur centralisé. Ce ne sera qu'après qu'un processus proposé aura été mis à l'essai et validé que la SGDN passera à l'étape suivante, qui consistera à recevoir les déclarations d'intérêt des collectivités hôtes potentielles. Après avoir trouvé un site d'accueil au sein d'une collectivité informée et consentante, et après avoir obtenu les autorisations réglementaires nécessaires, nous entreprendrons une étude de caractérisation du site et élaborerons en détail la conception et l'évaluation de sûreté du dépôt. La construction se fera au cours d'une phase subséquente et s'échelonnera sur plusieurs années une fois que le permis de construction aura été obtenu. Un permis d'exploitation sera requis avant la mise en service de l'installation.



LÉGENDE

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. Installations en surface | 5. Conteneur et tampon |
| 2. Complexe du puits principal | 6. Conteneur |
| 3. Salles de mise en place | 7. Combustible nucléaire irradié |
| 4. Remblai | |

La *LDCN* demandait aux propriétaires de déchets de combustible nucléaire d'instituer des fonds en fiducie distincts pour financer la gestion à long terme de leur combustible irradié. Ces fonds ont été créés en 2002. Des contributions sont versées annuellement par les propriétaires de déchets nucléaires et les états financiers vérifiés sont publiés sur le site Web de la SGDN à www.sgdn.ca/fondsenfiducie. En 2008, conformément à la loi, la SGDN a proposé une formule de financement ainsi que les sommes qui devront être déposées chaque année par les propriétaires de déchets nucléaires afin de subvenir aux coûts de la mise en œuvre de la GAP. La formule proposée a été soumise à l'examen et à l'approbation du gouvernement.

La *LDCN* exigeait également de la Société de gestion des déchets nucléaires qu'elle mette sur pied un Conseil consultatif, dont les observations indépendantes sur l'étude effectuée par la Société, et sur les rapports triennaux commençant par le Rapport annuel de 2010, seraient mises à la disposition du public.



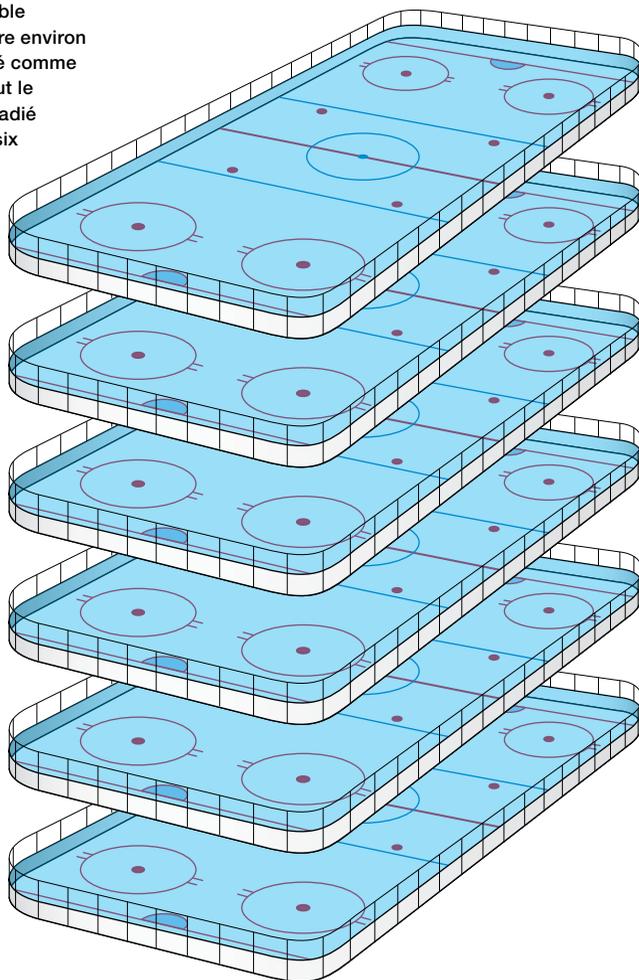
LE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Au Canada, on produit de l'électricité à partir d'énergie nucléaire depuis plus de 40 ans. Au cours de ces années, un peu plus de deux millions de grappes de combustible irradié ont été produites. Une grappe de combustible a sensiblement la taille et la forme d'une bûche pour le foyer et pèse approximativement 24 kg.

Si l'inventaire total actuel des grappes de combustible irradié pouvait être empilé comme du bois de chauffage, il occuperait un espace d'une dimension de six patinoires de hockey, depuis la surface de la glace jusqu'au haut de la bande.

Lorsqu'une grappe de combustible est retirée du réacteur, on l'entrepose de façon sûre sur le site à l'intérieur d'installations autorisées pour le stockage provisoire. Elle est d'abord déposée dans une piscine remplie d'eau pour une durée de sept à 10 ans, pendant laquelle sa chaleur et sa radioactivité décroissent. Par la suite, les grappes de combustible irradié sont habituellement entreposées dans des conteneurs, silos ou enceintes de stockage à sec.

Une grappe de combustible CANDU (à gauche) mesure environ 0,5 mètre de long. Empilé comme du bois de chauffage, tout le combustible nucléaire irradié du Canada peut remplir six patinoires de hockey. »





Environ 85 000 grappes de combustible nucléaire irradié sont produites chaque année au Canada. Au 30 juin 2008, le nombre de grappes de combustible irradié entreposé sur des sites au Canada était de :

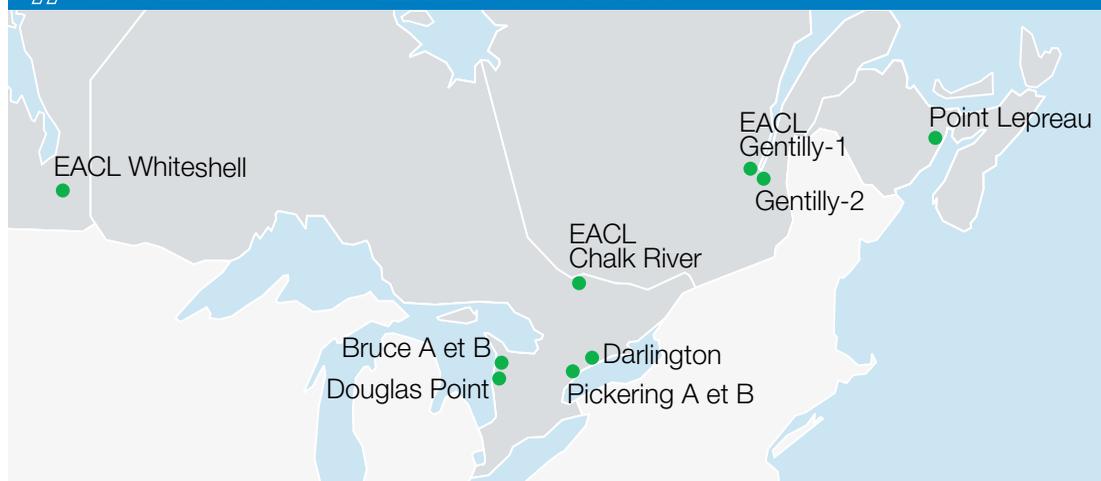
Tableau 1 : Sommaire des déchets de combustible nucléaire au Canada au 30 juin 2008

SITE	PROPRIÉTAIRE DES DÉCHETS	QUANTITÉ (grappes)	SITUATION ACTUELLE
Bruce A	OPG	393 429	2 tranches en exploitation, 2 tranches en réfection
Bruce B	OPG	474 819	4 tranches en exploitation
Darlington	OPG	333 880	4 tranches en exploitation
Douglas Point	EACL	22 256	fermée de façon permanente
Gentilly 1	EACL	3213	fermée de façon permanente
Gentilly 2	HQ	108 581	en exploitation
Pickering A	OPG	581 130	2 tranches en exploitation, 2 tranches fermées de façon permanente
Pickering B	OPG		4 tranches en exploitation
Point Lepreau	ENNB	121 758	actuellement en réfection
Lab. de Whiteshell	EACL	2268 ¹	fermé de façon permanente
Lab. de Chalk River	EACL	4886 ²	inclut du combustible produit par NPD et d'autres réacteurs CANDU
TOTAL		2 046 220	Total de : » 17 tranches en exploitation » 3 tranches en réfection » 5 tranches fermées de façon permanente

Notes : données du 30 juin 2008

EACL = Énergie atomique du Canada limitée, HQ = Hydro-Québec,
ENNB = Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick, OPG = Ontario Power
Generation, NPD = Nuclear Power Demonstration

»» INSTALLATIONS NUCLÉAIRES AU CANADA



¹ 360 grappes de combustible des laboratoires de Whiteshell sont des grappes CANDU standard. Le reste des grappes est constitué de diverses grappes de combustible de recherche, dont la taille et la forme sont similaires à celles des grappes CANDU standard.

² En plus des quantités présentées dans le Tableau 1, EACL possède également quelque 21 987 éléments de combustible pour réacteurs de recherche, de combustible expérimental et éléments de combustible partiels qui sont entreposés à Chalk River.



Vision, mission et valeurs



Vision

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.



Mission

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en œuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.



Valeurs

Les principes fondamentaux qui nous guident dans nos travaux sont :

L'intégrité :

Nous agissons de façon franche, honnête et respectueuse avec toutes les personnes et les organisations qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

L'excellence :

Nous n'aurons de cesse de nous assurer que nos analyses, nos processus d'engagement et nos prises de décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

L'engagement :

Nous solliciterons la participation de toutes les collectivités d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

La responsabilité :

Nous saurons rendre compte de la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

La transparence :

Nous nous efforcerons de procéder, communiquer et prendre des décisions de manière ouverte et transparente, afin que la méthode soit bien comprise de tous les Canadiens.

Mot du président du Conseil d'administration

La gestion du combustible nucléaire irradié présente toujours un défi social et technique majeur pour de nombreux pays à travers le monde, dont le Canada. Plus de deux millions de grappes de combustible irradié CANDU, ce qui représente plus de 40 000 tonnes de métaux lourds, sont actuellement entreposées sur les sites des réacteurs nucléaires au Canada, et la majorité des Canadiens pensent toujours que la génération qui bénéficie de l'énergie nucléaire a le devoir d'en gérer le combustible irradié. La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'est vu confier le mandat de veiller à ce que cela soit fait de manière sûre et respectueuse de l'environnement.

2008 fut une année de transition à la SGDN.

Après l'adoption en 2007 par le gouvernement du Canada de la méthode de Gestion adaptative progressive pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié, la SGDN a entrepris de mettre au point, en collaboration avec le public, un processus de sélection d'un site. À la fin de 2008, la SGDN a commencé à engager des dialogues avec le public au cours desquels des suggestions concernant le processus ont été émises. Une proposition de processus sera publiée au printemps 2009 et le public sera invité à faire connaître son avis à son égard. La SGDN prévoit de raffiner le processus et de le finaliser d'ici la fin de 2009, après quoi elle commencera à offrir aux collectivités envisageant d'accueillir le dépôt permanent des occasions d'en apprendre davantage à ce sujet.

Pendant que des discussions sur le processus de sélection d'un site s'engageaient, la SGDN a poursuivi ses programmes techniques visant à comprendre davantage les exigences et

la conception du dépôt futur. Pour l'aider à superviser ces travaux, le Conseil d'administration a mis sur pied un Groupe d'examen technique indépendant composé d'experts mondiaux des technologies associées aux dépôts de déchets nucléaires. Ce Groupe d'examen technique a présenté un premier compte rendu au Conseil d'administration et, de façon indépendante, au Conseil consultatif, en novembre 2008. Dans son premier rapport, le Groupe d'examen technique confirme que la qualité des travaux de la SGDN est conforme aux meilleures pratiques internationales dans le domaine de la gestion du combustible nucléaire irradié.

En 2008, Ontario Power Generation a nommé deux nouveaux membres au Conseil d'administration de la SGDN, portant le nombre de membres à neuf, soit le maximum, dont sept ont été nommés par Ontario Power Generation et un chacun par Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB. La SGDN a également adjoint au Conseil d'administration un Comité des Ressources



humaines et de la rémunération qui veillera à ce que la SGDN investisse suffisamment dans le capital humain pour qu'elle puisse accomplir son mandat avec succès.

Les sociétés membres de la SGDN ont continué à satisfaire à leurs obligations financières consistant à subvenir aux coûts de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Elles ont contribué à des fonds en fiducie, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et fourni les sommes nécessaires au fonctionnement de la SGDN.

La mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive sera un long processus. La SGDN s'engage à travailler en collaboration avec les Canadiens tout au long des diverses phases de ce processus et à continuer de solliciter l'avis et l'appui des citoyens, des spécialistes et des peuples autochtones. Notre objectif commun est de gérer à long terme le combustible nucléaire irradié canadien tout en veillant à la protection de la vie humaine et au respect de l'environnement.

Dr Gary Kugler
Président du Conseil d'administration

Mot du président

En 2008, la Société de gestion des déchets nucléaires a publié son premier Plan de mise en œuvre quinquennal. Ce document, qui sera mis à jour chaque année, se fonde sur nos sept objectifs stratégiques, qui serviront également de référence dans le présent Rapport annuel pour évaluer nos progrès.

Le Plan de mise en œuvre est un document vivant. Il incorpore de nombreuses améliorations suggérées par le public lors de consultations qui se sont déroulées au cours de la première moitié de l'année. Je souhaite remercier tous ceux et celles qui ont participé à sa réalisation et les inviter, de même que toute autre personne intéressée, à continuer de nous offrir leurs recommandations au fur et à mesure que nous progresserons dans la mise en œuvre de la méthode choisie par le Canada pour la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Nous avons fait des progrès dans tous les domaines du Plan de mise en œuvre.

Nous avons approfondi nos rapports avec les peuples autochtones, notamment par le biais du Forum des Aînés et de leur groupe de travail, Niigani. Nous avons procédé à l'élaboration d'ententes concernant des travaux futurs et avons amorcé des collaborations avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). Nos relations avec la Fédération canadienne des municipalités et ses associations provinciales équivalentes, ainsi que leurs associations affiliées continuent de se développer et de se renforcer. De plus, nous avons mis sur pied une table ronde pour jeunes qui nous aidera à formuler une stratégie d'engagement des jeunes. Nos activités de sensibilisation du public rejoignent de plus en plus de personnes et organisations intéressées dans les quatre provinces nucléaires et même au-delà.

Par son programme de recherche technique, la SGDN démontre son engagement à incorporer à ses travaux les connaissances scientifiques les plus récentes et les meilleures pratiques dans le domaine. Nous avons signé plusieurs contrats avec plus d'une douzaine d'universités canadiennes et étrangères en vue de faire progresser les connaissances reliées à l'ingénierie des dépôts, aux géosciences et aux évaluations de sûreté. Nous avons continué en 2008 à participer à des projets internationaux communs, tels que le Laboratoire sur la roche dure d'Äspö, en Suède, et le Laboratoire souterrain du Mont Terri, en Suisse. En octobre, nous avons accueilli à Toronto les délégations de neuf pays à la réunion du Projet sur la réversibilité et sur la récupérabilité de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN).

Dans le domaine de la recherche sociale, la tenue dans les quatre provinces nucléaires d'une série de forums de citoyens a contribué à l'avancement de nos travaux. Nous avons organisé des groupes de discussion sur des sujets spéciaux et effectué un sondage téléphonique à la grandeur du pays pour connaître le point de vue des citoyens sur la forme que devait prendre le processus de sélection d'un site pour le dépôt en profondeur. Un projet très important fut l'évaluation de notre conformité aux valeurs et principes éthiques envers lesquels nous nous sommes engagés.

Conformément à nos obligations en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et pour veiller à ne pas imposer aux générations



futures le fardeau financier associé à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, nous avons mis à jour nos projections concernant les contributions requises par les sociétés membres pour financer la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

La SGDN s'est efforcée par ses activités d'engagement et de recherche de veiller à ce que ses plans tiennent compte de l'évolution des valeurs sociétales aussi bien que des politiques énergétiques. Nous avons satisfait à notre engagement en 2008 de faire état des inventaires actuels et anticipés du volume et du type de combustible nucléaire irradié produit par les réacteurs canadiens existants et ceux dont on projette la construction et nous avons commencé à incorporer les possibles volumes supplémentaires et nouveaux types de combustible à notre planification.

Pour améliorer notre gouvernance, nous avons notamment poursuivi la mise au point de nos systèmes de gestion et d'assurance de la qualité conformément aux meilleures pratiques et normes internationales dans ces domaines. Nous avons de plus adopté une Politique sur la transparence afin que tous les aspects de nos travaux démontrent notre engagement en matière d'ouverture. Tout au long de l'année, nous nous sommes montrés responsables en administrant de façon prudente les ressources financières mises à la disposition de la SGDN par les sociétés membres pour assurer son fonctionnement. Nous avons accompli notre programme de travail en respectant nos contraintes budgétaires.

Pour atteindre notre objectif relativement au

renforcement de notre capacité organisationnelle, nous avons presque triplé nos effectifs en recrutant aussi bien de gens d'expérience que de nouveaux diplômés de 2^e et 3^e cycles de disciplines diverses, dont la géologie, le génie nucléaire, l'urbanisme, les sciences sociales, la communication, les ressources humaines et la finance. Nous continuerons à croître pour répondre aux exigences d'un programme de travail en expansion et pour assurer une relève pour l'avenir.

Le processus par lequel le site du dépôt géologique en profondeur sera choisi est tout aussi important que l'endroit lui-même. En 2008, la SGDN a entamé un dialogue visant à mettre au point de manière concertée un processus pour trouver une collectivité informée qui acceptera d'accueillir les installations. Nous appuyant sur ces discussions, nous proposerons un processus au début de 2009, le soumettrons ensuite à un examen public et le réviserons. L'objectif est que le processus soit fin prêt pour le début de 2010.

Nous progressons bien. Je suis persuadé que si les Canadiens, les peuples autochtones, les gouvernements et les organisations intéressées ou touchées continuent de nous apporter leur soutien, nous pourrions mettre en œuvre le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, et ce, en toute sûreté et de manière qui continue à protéger les humains et l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Ken Nash

Ken Nash
Président







Nos travaux

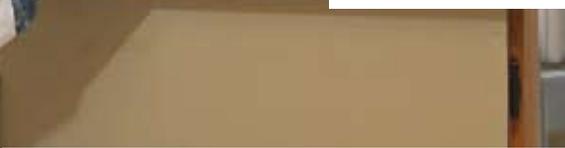
La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est chargée de mettre en œuvre la méthode choisie par le gouvernement du Canada, soit la Gestion adaptative progressive, pour la gestion à long terme du combustible irradié produit par les sociétés canadiennes productrices d'électricité à partir de l'énergie nucléaire.

La SGDN a identifié et confirmé avec les Canadiens sept objectifs stratégiques pour guider ses travaux :

- » Établir des relations durables
- » Poursuivre la recherche
- » Assurer la sécurité financière
- » Examiner, ajuster et valider les plans
- » Assurer la gouvernance, la supervision et la fonction conseil
- » Mettre en place une organisation de mise en œuvre
- » Élaboration concertée d'un processus de sélection d'un site

Nos progrès dans la poursuite de chacun de ces objectifs sont mentionnés dans les pages suivantes.

PHOTOS, DE GAUCHE À DROITE Outils de communication pour Autochtones; faire participer les Canadiens; la SGDN fait une présentation; conteneur en cuivre (en Suède); examen d'échantillons de roches; atelier sur le bien-être des collectivités



ÉTABLIR DES RELATIONS DURABLES

L'engagement du public est une des valeurs fondamentales qui guident les travaux de la SGDN. Le dialogue et la collaboration soutenus avec toutes les personnes et organisations intéressées sont essentiels au succès de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive et permettront d'assurer qu'elle répondra aux besoins d'un large éventail de Canadiens et d'Autochtones.

L'engagement du public en 2008 s'est principalement déployé dans les quatre provinces nucléaires et était axé sur l'élaboration de plans pour la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (voir en page 43 Examiner, ajuster et valider les plans) et sur la mise au point concertée d'un processus de sélection d'un site pouvant accueillir un dépôt géologique en profondeur centralisé. Une gamme d'activités d'engagement fut entreprise, incluant dialogues multipartites, forums de citoyens et activités à travers notre site Web (voir en page 51 Élaboration concertée d'un processus de sélection d'un site).

ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS

La Gestion adaptative progressive sera mise en œuvre au niveau des collectivités. Par conséquent, il est important que la SGDN saisisse le point de vue des municipalités avant de concevoir ses processus et ses plans. Les fonctionnaires et élus locaux, dans des collectivités membres particulières de la Canadian Association of Nuclear Host Communities (Association canadienne des collectivités hôtes nucléaires - CANHC), nous ont permis de mieux comprendre et connaître certains aspects depuis que la Société a commencé son étude en 2002. Tout en continuant à entretenir des liens avec la CANHC, et en suivant leurs conseils à continuer, la SGDN a entrepris d'élargir son volet de sensibilisation municipale dans les quatre provinces nucléaires et ailleurs au pays.

En plus des rencontres et séances d'information organisées à la demande des fonctionnaires et groupes communautaires locaux, la SGDN a accru son engagement au niveau des associations municipales. Nous avons commandité des stands d'exposition et distribué de la documentation sur la SGDN et la Gestion adaptative progressive aux congrès annuels de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), et de leurs sections régionales, notamment la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (FONOM), et l'association des Comtés, régions et municipalités non régionalisées de l'Ontario. Des centaines d'élus et de fonctionnaires municipaux ont exprimé le souhait d'être tenus informés des activités de la SGDN.

Nous avons aussi rencontré et accordé des présentations aux dirigeants et au personnel de plusieurs de ces associations et d'autres, dont l'Association des municipalités du Nord-Ouest de l'Ontario (NOMA), l'Association des villes du Nouveau-Brunswick (CNBA), l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan

(SARM) et l'Association des municipalités urbaines de la Saskatchewan (SUMA). La SGDN continuera d'informer et de sensibiliser ces associations municipales et d'autres semblables dans les quatre provinces nucléaires.

Grâce aux discussions avec les associations municipales, nous avons pu relever un éventail d'intérêts communs en matière de recherche. Une rencontre de cadrage a été tenue à la fin de 2008 avec la Fédération canadienne des municipalités et des associations municipales en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour discuter d'occasions de coopération et pour tirer profit des connaissances et de l'expérience des personnes qui travaillent au niveau municipal. Allant de l'avant, nous nous efforcerons de nous familiariser avec les pratiques exemplaires en matière de communication avec les gouvernements et associations locales, et de diriger un programme de recherche pour mettre au point des outils de réflexion sur le bien-être des collectivités, la vision de l'avenir, le développement durable et les conséquences économiques des projets d'envergure sur les collectivités.

Un autre lien de communication avec les collectivités passe par les comités consultatifs et les groupes de liaison. Au cours de l'année, la SGDN a organisé des séances d'information sur ses travaux pour ces groupes, dont le Durham Nuclear Health Committee, le Pickering Community Advisory Committee, le South Bruce Impact Advisory Committee et le Point Lepreau Community Liaison Committee.



GOVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

La SGDN a continué de tenir informés les élus et fonctionnaires aux niveaux fédéral et provincial. En 2008, deux rencontres ont eu lieu au profit de membres du personnel de divers ministères fédéraux concernés par la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ils ont été informés des activités récentes et des plans de la SGDN et ont reçu des réponses à leurs questions sur la Gestion adaptative progressive et sa mise en œuvre.

Nous avons organisé des rencontres semblables pour le personnel de plusieurs ministères du gouvernement ontarien. Pendant l'année, des fonctionnaires du Nouveau-Brunswick, du Québec et de la Saskatchewan ont également bénéficié de séances d'information. Une rencontre a eu lieu avec des fonctionnaires de l'Alberta en raison des discussions actuelles à propos du possible développement d'une industrie nucléaire dans cette province.

En novembre, la SGDN a participé de concert avec les propriétaires de combustible nucléaire irradié à une séance d'information d'une journée au profit de la Commission canadienne de sûreté nucléaire concernant l'état actuel de la gestion des déchets nucléaires. Les représentants de la SGDN ont répondu aux questions portant sur des sujets variant de l'échéancier associé au développement d'un dépôt en profondeur pour le combustible irradié, au financement des programmes de recherche, en passant par l'état actuel des programmes de gestion du combustible irradié d'autres pays.

À DROITE : Une famille d'origine autochtone accueille le personnel de la SGDN et les membres du Niigani participant au projet sur le savoir traditionnel sur le fleuve Mackenzie, TNO



LES PEUPLES AUTOCHTONES

Mettant à profit les relations qu'ils ont tissées ensemble, la SGDN et les peuples autochtones ont travaillé en 2008 à renforcer la préparation à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Lors du quatrième Forum des Aînés, présidé par Gordon Williams, qui s'est déroulé en juillet à Waskesiu, en Saskatchewan, les Aînés et la SGDN ont travaillé à l'élaboration d'une politique visant à favoriser la participation des Autochtones. Les Aînés ont discuté de principes et d'éléments clés de la politique que nous prévoyons finaliser en 2009, après avoir reçu des suggestions additionnelles du Forum, de son groupe de travail Niigani, du Conseil consultatif de la SGDN et de l'exercice d'examen public.

Le président du Conseil d'administration de la SGDN, Gary Kugler, et le président de la Société, Ken Nash, ont assisté au Forum annuel des Aînés en compagnie des membres du Conseil d'administration Deborah Poff et Ron Jamieson, et de Donald Obonsawin et Marlyn Cook du Conseil consultatif. Les Aînés ont approfondi leurs connaissances sur la gestion des déchets nucléaires, et le personnel de la SGDN s'est joint à des cérémonies traditionnelles présidées par la famille Felix, de Prince Albert. Ces cérémonies comprenaient la sudation, la fumigation, les prières et la cérémonie du calumet.

Pendant l'année, le groupe Niigani s'est réuni quatre fois pour réfléchir aux questions et problèmes reliés à nos travaux en cours, notamment la façon dont la SGDN poursuivra ses rapports avec les organisations nationales, provinciales et régionales. Il nous a aidés à organiser des rencontres avec certains leaders que nous avons pu informer sur la Gestion adaptative progressive et sa mise en œuvre. Nos efforts en ce sens se poursuivront et la SGDN continuera d'édifier des relations et de rechercher les meilleures façons d'engager les gens des collectivités locales et des organisations autochtones.

Le groupe Niigani fut aussi un acteur clé dans l'élaboration et la conduite d'un projet d'été pour les jeunes pour lequel deux étudiants autochtones ont été engagés pour interroger des Aînés et présenter des exposés à des jeunes au sujet de la SGDN. Ces étudiants ont discuté avec des Aînés des provinces nucléaires afin de tirer des enseignements de leur expérience des répercussions que peuvent avoir les projets de développement à grande échelle sur les collectivités et ont sollicité leur point de vue concernant le mariage du savoir traditionnel autochtone et de la science occidentale.

En réponse, en partie, au travail accompli par ces étudiants autochtones dans le cadre du projet d'été de l'année précédente, la SGDN a commencé en 2008 à créer des outils de communication adaptés aux réalités culturelles des peuples autochtones. Un membre du groupe Niigani, s'est joint à d'autres spécialistes des communications avec les Autochtones, dans les domaines de la télévision, de l'édition et de l'engagement des collectivités, pour former un comité qui contribue à mettre au point une brochure qui s'adresse aux peuples autochtones et à adapter un DVD de la SGDN dans le même but. La prochaine étape sera de traduire ces deux items en langues autochtones. Niigani a également contribué de façon importante à mettre en route un bulletin d'information du groupe Niigani qui servira à communiquer avec les membres du Forum des Aînés et qui sera diffusée parmi les gens des collectivités autochtones.

Une autre initiative importante visant à améliorer la communication entre la SGDN et les collectivités autochtones fut l'entente conclue avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Un projet de deux ans a été lancé pour la création d'outils de communication pour les Premières Nations sur la gestion des déchets nucléaires selon la perspective qu'ont les Premières Nations. Grâce au soutien de la SGDN, l'APN a engagé un coordonnateur de projet qui aidera les collectivités des Premières Nations qui souhaitent participer aux activités de la SGDN au cours de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. La SGDN et l'APN ont aussi commencé à travailler à un accord de protocole qui guidera leur collaboration.

En 2008, la Federation of Saskatchewan Indian Nations (Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan – FSIN) a exploré la possibilité de conclure une entente de protocole avec la SGDN. Un atelier conjoint s'est tenu avec les Chefs et les Aînés des Premières Nations en Saskatchewan pour leur transmettre de l'information sur la SGDN et sur la Gestion adaptative progressive et pour étudier les aspects importants d'un protocole. La Lands & Resources Commission (Commission des terres et ressources) de la FSIN orientera la conception de cette entente au début de 2009.

Dans le cadre d'un autre projet, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), explore par le biais de sa Table ronde environnementale l'utilisation d'une trousse d'outils pour aider les femmes autochtones à s'engager activement dans leur communauté en assumant leur rôle de gardiennes de l'environnement et en participant aux discussions sur la gestion des déchets nucléaires. La trousse d'outils a été mise au point pour l'AFAC grâce à un programme de 2^e cycle en Études environnementales de l'Université Dalhousie et au soutien de la SGDN.

La SGDN cherche constamment à approfondir le savoir traditionnel autochtone et à comprendre comment il peut être appliqué de manière respectueuse et légitime à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. À cette fin, nous avons entrepris de dispenser une formation culturelle au personnel de la SGDN. Des Aînés du groupe Niigani ont dirigé deux séances d'une journée portant sur les protocoles culturels et sur les traités et la gouvernance. Une troisième séance traitait de la manière de consulter les Autochtones.

De plus, la SGDN a mené un projet sur le savoir traditionnel afin de mieux comprendre la meilleure façon de combiner le savoir traditionnel et la science occidentale. Cette entreprise tripartite a favorisé l'échange d'expertises entre les adeptes des deux écoles de pensée (voir en page 31 Savoir traditionnel et science occidentale).

LA PARTICIPATION DES JEUNES

Un des souhaits communiqués le plus souvent à la SGDN est celui d'obtenir la participation des jeunes. La Gestion adaptative progressive sera mise en œuvre sur une période de plusieurs décennies et son succès dépendra de la contribution des jeunes. Tout au long de la phase de mise en œuvre, il sera important de comprendre les écarts entre les valeurs, les normes sociales, et les préoccupations et problèmes changeants des différentes générations, et aussi de solliciter l'avis des jeunes pour pallier ces écarts.

En 2008, la SGDN a satisfait à son engagement de mettre sur pied une table ronde pour jeunes. Quinze personnes de 18 à 25 ans ont accepté de prendre part au processus. Les participants proviennent des quatre provinces nucléaires et sont d'origines démographiques diverses, et leur expérience scolaire et professionnelle varie. Les membres se réuniront à maintes reprises en 2009, tant en personne qu'en ligne, afin de nous aider à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie d'engagement des jeunes. Aussi, les jeunes membres du Forum des Aînés travailleront à fournir d'autres occasions d'accroître la participation des jeunes Autochtones aux travaux de la SGDN.

La SGDN a également continué à rencontrer les jeunes pour les informer sur nos travaux et solliciter leur avis. Nous avons fait des présentations dans plusieurs universités et collèges et répondu aux questions d'étudiants concernant les déchets nucléaires dans le cadre de leurs études.

SENSIBILISATION D'UN LARGE PUBLIC

Au cours de nos activités d'engagement de 2008, nous avons invité le public à participer à nos travaux. Nous avons continué de renforcer nos relations existantes et de créer de nouvelles associations, encourageant la participation et sollicitant l'avis d'autrui sur la voie à suivre à long terme pour gérer le mieux possible le combustible nucléaire irradié canadien.

La SGDN a publié en 2008 le premier de ses plans quinquennaux évolutifs de mise en œuvre. Au mois d'avril, la version préliminaire du document *Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2008 à 2012* a été soumise à l'examen public. Elle fut affichée sur le site Web et 1500 exemplaires furent postés aux souscripteurs de la liste d'envoi de la SGDN, incluant des particuliers et des organisations. Après deux mois d'examen public par le biais de forums de citoyens, de dialogues, critiques et sondages en ligne, de rencontres et de séances d'information, les points de vue recueillis ont été pris en compte et le plan a été révisé en conséquence. Le Plan de mise en œuvre quinquennal sera examiné et révisé annuellement. www.sgdn.ca/plandemiseenoeuvre

Nous avons continué de sensibiliser les représentants d'organisations non gouvernementales concernant la SGDN et la Gestion adaptative progressive, et de solliciter leur avis au sujet de notre Plan de mise en œuvre et de la mise au point du processus de sélection d'un site. Nous avons rencontré en personne des représentants de groupes environnementaux et communautaires dans les quatre provinces nucléaires. Plusieurs de ces gens ont également participé à l'automne aux dialogues multipartites. Les dialogues, tenus dans les quatre provinces nucléaires pour discuter d'éléments du processus de sélection d'un site, ont réuni des représentants de l'industrie, d'organisations confessionnelles, du monde universitaire et d'experts sur certains sujets. Plus de 90 pour cent des participants

»» INVESTISSEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS

Les jeunes sont au cœur du nouveau Programme d'investissement de la SGDN dans les collectivités. Institué en 2008 pour appuyer les initiatives valables dans les collectivités, le programme sert à stimuler la participation des jeunes en ce qui concerne les questions énergétiques.

Des sommes seront octroyées dans les quatre provinces nucléaires pour promouvoir :

- »» Les jeunes et l'éducation
- »» Les jeunes, l'environnement et le développement durable
- »» Les jeunes, la science et la technologie, et
- »» Les jeunes et les collectivités autochtones

La première subvention du Programme d'investissement dans les collectivités a été décernée en 2008 à la Fondation sciences jeunesse Canada, qui aide les jeunes Canadiens à développer des compétences et à acquérir des connaissances afin de promouvoir l'excellence dans les domaines de la science et de la technologie.

Le Comité sur l'investissement dans les collectivités de la SGDN évaluera les demandes futures en fonction des critères d'admissibilité pour l'année 2009 et fera ses recommandations à la direction de la SGDN. Celle-ci sera réceptive aux demandes reçues et accordera ses subventions aux initiatives qui seront conformes aux valeurs et au mandat de la Société.

Tous les investissements dans les collectivités seront évalués annuellement à l'aide d'indicateurs qui nous permettront de mesurer les avantages et les retombées retirés tant par les bénéficiaires que par la SGDN.

qui ont évalué les dialogues multipartites les ont jugés très bons ou excellents et ont déclaré que ces activités atteignaient leurs objectifs. Presque tous ont manifesté de l'intérêt à participer à de futurs dialogues.

Tout au long de l'année, nous avons accepté des invitations à nous adresser à divers groupes et organisations. Entre autres, le président de la SGDN, Ken Nash, a animé un panel de discussion sur les Progrès réalisés sur le plan social en matière de gestion des déchets nucléaires à la Conférence annuelle de l'Association nucléaire canadienne; des membres du personnel de la SGDN ont présenté plusieurs allocutions lors d'ateliers commandités par des chapitres de la Société nucléaire canadienne tenus en Ontario et au Nouveau-Brunswick; la SGDN était représentée lors d'événements communautaires très courus à Kincardine et à Haldimand en Ontario pour la Journée de l'énergie; nous avons rencontré des délégués de la conférence Globe 2008 sur l'environnement, à Vancouver; des groupes de l'industrie, notamment des membres du personnel d'Énergie NB et de l'association Women in Nuclear ont assisté à des séances d'information; et nous avons reconduit notre participation annuelle à l'événement Fundy Bay Fishermen's Day à Dipper Harbour au Nouveau-Brunswick.

Le site Web demeure une ressource importante de communication avec le public. Il a été régulièrement mis à jour par des communiqués, bulletins d'information et procès-verbaux de réunions du Conseil d'administration et du Conseil consultatif. Des rapports de recherche technique et sociale et d'activités d'engagement ont été publiés, de même que la première parution du Plan de mise en œuvre quinquennal de la SGDN et le Document de discussion pour susciter le dialogue sur la mise au point du processus de sélection d'un site. Le public a été invité à présenter son point de vue concernant le Plan de mise en œuvre et le document de sélection d'un site sur le site Web et ses opinions y ont été publiées. Bien au-delà de 100 requêtes nous sont parvenues via le site Web. Il s'agissait en bonne partie de demandes d'exemplaires de documents ou du DVD de la SGDN. D'autres étaient des questions que nous adressaient les gens sur nos travaux.

COMMUNICATION

La communication est cruciale pour le succès de la Gestion adaptative progressive. Afin de participer à sa mise en œuvre, les gens doivent comprendre les dossiers, ce que fait la SGDN et pourquoi elle le fait.

En 2008, la Société a continué à améliorer son aptitude à communiquer. Au cours de l'année, nous avons accru notre capacité de production et de transmission d'une information efficace et d'accès facile. Tous les membres du personnel qui traitent avec le public ont participé à un programme de développement des habiletés de communication. Nous avons de plus amélioré nos capacités à communiquer en français en engageant deux employés affectés aux communications bilingues.

Nous avons produit un nouveau DVD, *Façonnons l'avenir ensemble*, pour présenter la SGDN et expliquer la Gestion adaptative progressive et sa mise en œuvre, de même que l'élaboration concertée d'un processus visant à trouver une collectivité informée souhaitant accueillir un dépôt géologique en profondeur.

Afin de promouvoir la connaissance générale des questions techniques, sociales et économiques reliées à la gestion du combustible nucléaire irradié, nous avons publié des documents et fiches d'information sur de nombreux sujets, incluant le projet de construction et d'exploitation d'un dépôt géologique en profondeur, les changements climatiques, le transport du combustible nucléaire irradié et les contrôles réglementaires. Ces documents, ainsi que le DVD, ont été distribués aux abonnés intéressés de même qu'à des foires commerciales de congrès, et sont aussi disponibles sur le site Web de la SGDN.

La SGDN a continué en 2008 de sensibiliser les médias au plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Bien que les comités de rédaction aient manifesté peu d'intérêt à nous rencontrer, plusieurs médias d'information dans chacune des provinces nucléaires nous ont contactés pour connaître notre point de vue lorsque la question de la gestion des déchets nucléaires a été soulevée dans les collectivités qu'ils desservent. En général, les reportages issus de ces entretiens étaient objectifs et informatifs.

Nous avons sollicité l'opinion des participants aux groupes de discussion et aux forums de citoyens sur bon nombre de nos outils de communication en 2008. Une vérification complète sera effectuée en 2009.

La SGDN continuera de trouver et de profiter des occasions de sensibiliser le public à ses activités et à créer des outils de communication pour renseigner les gens sur la Gestion adaptative progressive à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Un projet prioritaire en 2009 sera de répondre aux nombreuses demandes voulant que nous poursuivions notre travail amorcé en 2008 et consistant à rajeunir et à améliorer l'apparence, l'accessibilité et la fonctionnalité de notre site Web. Conformément à notre engagement à veiller à ce que les informations publiées sur notre site Web soient les plus récentes possible, des ressources additionnelles ont été fournies.

POUR SUIVRE LA RECHERCHE

Les Canadiens souhaitent que nous investissions de manière importante et continue dans la recherche

afin que la Gestion adaptative progressive puisse bénéficier de la technologie la plus novatrice et des connaissances sociales et scientifiques les plus avancées possible. Nous comprenons qu'il est important d'être à l'écoute des citoyens et des spécialistes pour repérer les recherches pertinentes et dignes d'intérêt.

» LE PROGRAMME DE RECHERCHE DE LA SGDN A POUR BUT DE :

- » Améliorer les connaissances pour rendre les prédictions plus crédibles, réduire les incertitudes et évaluer les améliorations possibles au programme;
- » Confirmer la performance du programme pendant et après les opérations;
- » Démontrer la capacité de répondre aux préoccupations et besoins des citoyens;
- » Effectuer des corrections en cours de route en réponse à de nouvelles informations ou à des décisions sociétales;
- » Préparer la sélection et la conception du site, l'obtention des permis, le développement et l'exploitation des installations, de même que le transport du combustible irradié; et
- » Réunir les ressources humaines compétentes nécessaires pour gérer la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

PROGRAMME DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

Le programme de recherche-développement technique de la SGDN

contribue à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive et à l'élaboration concertée du processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur. Le plan de route, qui est mis à jour annuellement, vise les progrès dans l'ingénierie du stockage et des dépôts de combustible irradié, dans les géosciences et dans les évaluations de sûreté.

En plus de maintenir une expertise interne, la SGDN a développé des relations de collaboration efficaces avec des universités et des consultants. Les universités canadiennes contribuant à l'avancement des connaissances et de la compréhension de l'ingénierie des dépôts, des géosciences et des évaluations de sûreté incluent l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de l'Alberta, l'Université de Calgary, l'Université de la Saskatchewan, l'Université du Manitoba, l'Université de Waterloo, l'Université Western Ontario, l'Université de Toronto, l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, l'Université Queen's, le Collège militaire Royal, l'Université McGill, l'Université Laval et l'Université du Nouveau-Brunswick. D'autres universités contribuent également aux recherches de la SGDN, notamment l'Université de Berne (Suisse), l'Université Columbia (É.-U.), la New Mexico Institute of Mining & Technology (É.-U.) et l'Université de l'Arizona (É.-U.).

En 2008, la SGDN a complété une évaluation de ce que la charge serait

sur un conteneur en cuivre situé dans un dépôt. Le modèle de résistance aux contraintes des grappes de combustible CANDU a été perfectionné. Une base de données de modélisation thermodynamique des espèces chimiques dans une voûte et dans la géosphère a aussi été constituée. Un rapport sur les variations spatiales des propriétés diffusives des roches sédimentaires a été préparé.

Des analyses thermomécaniques d'un dépôt géologique en profondeur en roche sédimentaire, dans lequel le combustible irradié est disposé dans des tunnels horizontaux, ont été réalisées. Des études sur l'activité microbienne sous des matériaux tampon de diverses densités et en présence d'une eau souterraine à salinité moyenne laissent supposer que l'activité microbienne serait limitée dans un dépôt géologique en profondeur en contact avec des eaux souterraines à faible salinité, contrairement à ce qu'avaient indiqué des études précédentes.

Dans le domaine des géosciences, la SGDN a préparé des critères géoscientifiques préliminaires pour les premières évaluations des sites hôtes potentiels pour un dépôt en profondeur. Des données géoscientifiques ont été recueillies et des méthodes de caractérisation d'un site ont été élaborées.

Nous acquérons des connaissances et une expérience pratiques dans le domaine des milieux de roche sédimentaire par notre participation au programme de caractérisation de sites d'Ontario Power Generation pour sa proposition de Dépôt géologique en profondeur destiné aux déchets de faible et moyenne activité. Ce programme comprend les éléments suivants : des activités sur le terrain; le forage en roche sédimentaire; l'échantillonnage des eaux souterraines; l'analyse d'échantillons de roche; des campagnes de diagraphie géophysique; des essais sur des puits hydrauliques en profondeur; des essais géomécaniques; l'instrumentation de trous de forage; la préparation de procédures d'assurance de la qualité pour la caractérisation de sites; et la visualisation scientifique multidimensionnelle.

Des recherches en cours pour le développement d'outils et de techniques génériques de caractérisation géoscientifique et des protocoles de collaboration avec des universités et des consultants portent sur un large éventail de domaines géoscientifiques tels que la sismicité, la géologie, la géostatistique, la géochimie, les techniques d'extraction et de caractérisation de l'eau de porosité matricielle, les coefficients de diffusion, la perméabilité et la sorption. La SGDN a également financé une bourse de recherche à l'Université de Toronto pour développer l'expertise canadienne en matière de modélisation des systèmes glaciaires.

Le programme de sûreté du dépôt a lancé des projets de recherche sur la modélisation des phénomènes thermo-hydro-mécaniques nécessaires aux évaluations de sûreté et à l'examen et évaluation de l'assurance de la qualité des logiciels d'évaluation de la sûreté.

Tout au long de l'année, le personnel technique a donné et assisté à nombre de présentations, ateliers et séminaires pour faire participer les universités, le milieu des experts-conseils et les organisations gouvernementales. Parmi ces activités, on peut citer :

- » Un *Symposium annuel des géosciences* axé sur la stabilité à long terme de la géosphère et le développement d'outils et de méthodes de caractérisation de sites;
- » Un atelier sur les *Évaluations de sûreté en cas de période glaciaire* portant sur la visualisation tridimensionnelle de l'écoulement des eaux souterraines et sur le transport des radionucléides;
- » Une présentation de rapports techniques de recherche à la *Conférence internationale sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité*;
- » Des présentations techniques offertes aux étudiants en génie géologique à l'Université Queen's, et ceux en génie à l'Université Carleton et à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO);
- » Un compte rendu de l'état actuel du programme de la SGDN au *Congrès annuel du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CCTN)*; et
- » Un atelier sur les traditions autochtones qui visait à explorer la combinaison du savoir traditionnel autochtone et de la science occidentale en relation avec la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Au mois de novembre, la SGDN a été approuvée comme organisme parrain du programme de Bourses d'études supérieures à incidence industrielle et de bourses postdoctorales de R et D industrielle du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Ces bourses visent à encourager les étudiants de niveau postdoctoral à envisager une carrière de recherche dans l'industrie où ils pourront contribuer à l'innovation canadienne.

RÉGLEMENTATION

La SGDN continue de fournir des comptes rendus annuels de son programme technique au personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et à collaborer avec elle afin de préciser et de clarifier certaines exigences réglementaires associées à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. En 2008, la SGDN a travaillé à un arrangement de l'interface du projet avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Il devrait être finalisé en 2009. En novembre, la SGDN a également donné une présentation et répondu à des questions lors d'une séance publique de la CCSN sur la gestion des déchets radioactifs au Canada.

En vue de se tenir à jour au sujet des nouvelles réglementations canadiennes et internationales reliées aux installations de gestion du combustible irradié, la SGDN a participé à une réunion de planification à Ottawa portant sur l'élaboration du *Rapport national du Canada* en préparation à la réunion d'examen 2009 de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*.

COLLABORATION TECHNIQUE INTERNATIONALE

La SGDN participe activement à des activités de collaboration internationale et de recherche commune et a incorporé de nouvelles connaissances internationales à son programme technique de recherche-développement.

Par le biais d'ententes de coopération visant à acquérir une expertise en caractérisation de sites, la SGDN participe à des recherches, expériences et démonstrations technologiques sous terre en roche cristalline au Laboratoire sur la roche dure d'Äspö de SKB, en Suède, et en roche sédimentaire au Laboratoire souterrain du Mont Terri, en Suisse.

Au mois de mai, le personnel de la SGDN a participé au 15^e Forum d'évaluation technique et à la réunion du Comité conjoint international du Laboratoire sur la roche dure d'Äspö. En août, la Société a remis au Comité sur la gestion des déchets radioactifs de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) la réponse du Canada au questionnaire *La réversibilité et la récupérabilité*; aussi, en octobre, nous avons été l'hôte de la Réunion du projet sur la *réversibilité et la récupérabilité* de l'AEN à Toronto, où nous avons accueilli des délégués de la Belgique, du Canada, de la République Tchèque, de la France, de l'Allemagne, du Japon, de la Corée, de l'Espagne et du Royaume-Uni, de même que de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'AEN. La SGDN participe aussi financièrement à l'initiative du Comité sur la gestion des déchets radioactifs de l'AEN, *La Réversibilité et la récupérabilité*, un projet d'une durée de quatre ans.

Le personnel du programme technique de la SGDN a donné des conférences à Toronto lors d'une séance de formation de deux jours de l'AIEA portant sur la *Prise de décisions et la participation des parties prenantes dans le développement des dépôts*, et ont participé à la 10^e réunion du *Groupe sur l'intégration du dossier de sûreté* de l'AEN, à Paris.

REGARD VERS L'AVENIR

La SGDN est fermement engagée à soutenir un programme de recherche-développement qui fait avancer nos connaissances et notre compréhension de la technologie nécessaire à la gestion à long terme du combustible irradié, de même qu'à élaborer de façon concertée un processus de sélection d'un site.

En 2008, la SGDN a préparé des plans en vue d'actualiser la conception et les prévisions de coûts d'un dépôt géologique en profondeur et d'un système de transport du combustible irradié. Ces travaux seront réalisés au cours de la période 2009 à 2011.

Notre recherche-développement en 2009 sera axée sur la poursuite de la mise au point et de l'évaluation de modèles conceptuels pour un dépôt géologique en profondeur et sur l'amélioration de notre état de préparation à l'évaluation de sites, au transport du combustible irradié et aux évaluations préliminaires de sûreté des sites hôtes potentiels pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

RECHERCHE SOCIALE

L'**objectif de notre programme de recherche sociale** est d'aider la SGDN, ainsi que les citoyens et organisations intéressées, à explorer et à comprendre les questions et les préoccupations sociales associées à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. Ce programme permet d'identifier les processus et techniques qui nous permettent d'engager les citoyens potentiellement touchés à participer au processus de décision.

La recherche sociale vient appuyer la poursuite de notre dialogue et nos activités de collaboration. Cela inclut à court terme nos efforts visant à engager les citoyens potentiellement concernés, l'élaboration concertée d'une vision du processus de mise en œuvre, l'élaboration d'une vision à long terme et la mise au point de processus décisionnels.

Le programme inclut les activités visant à tirer des enseignements de l'expérience d'autrui par l'examen d'études de cas et par des discussions avec des personnes engagées dans des processus similaires, au Canada et à l'étranger. Nous communiquons avec une grande variété de spécialistes, explorant un éventail de perspectives sur des sujets clés.

En 2008, la SGDN a mené à terme son premier programme de Forums de citoyens, auxquels a pris part un échantillon représentatif de personnes dans les quatre provinces nucléaires. Les Forums ont réuni en quatre occasions des citoyens choisis au hasard qui ont donné leur avis sur nos plans préliminaires. Les discussions ont reflété et complété les discussions qui ont eu lieu dans le cadre d'autres activités d'engagement de la SGDN.

Les Forums de citoyens ont été constitués, administrés et ont fait l'objet de rapports par une société sous-traitante. Comme c'est le cas pour d'autres activités d'engagement de la SGDN, les endroits où ont eu lieu les forums ont été choisis afin d'inclure des agglomérations importantes des provinces et régions nucléaires, afin qu'un large éventail de points de vue puisse être entendu. Les participants se sont prêtés à une enquête statistique de recherche standard et ont été choisis dans le dessein d'avoir une représentation diversifiée en ce qui a trait à l'âge, le sexe et l'expérience. Les sujets abordés incluaient la participation à l'élaboration du premier Plan de mise en œuvre de la SGDN et à l'examen subséquent de certaines parties de l'ébauche du présent document; et l'examen des valeurs et objectifs-cadres qui ont été suggérés comme point de départ à l'élaboration concertée du processus de sélection d'un site. Un rapport sommaire des Forums de citoyens est publié sur le site Web de la SGDN à www.nwmo.ca/citizenpanels.

La SGDN a également commandé un sondage téléphonique national qui a rejoint 2600 Canadiens pour obtenir leur point de vue sur la conception du processus de sélection d'un site.

Nous avons tenu plusieurs séances de groupes de discussion sur des questions précises au cours de l'automne 2008. Deux séances, pour lesquelles des participants autochtones avaient été choisis au hasard, ont servi à examiner et à adapter la version préliminaire de la brochure institutionnelle de la SGDN. Leurs commentaires et suggestions nous ont permis d'apporter des précisions à la brochure avant qu'elle ne soit publiée à la fin de 2008. Le document a reçu

l'approbation du groupe de travail autochtone de la SGDN, Niigani.

Nous avons aussi mandaté des groupes de discussion pour vérifier le DVD de la SGDN. Les participants nous ont donné de précieux conseils pour en améliorer la présentation et nous ont suggéré des sujets de production audiovisuelle qui pourraient intéresser les Canadiens. Les rapports de recherche pour chacune de ces activités sont publiés sur le site Web de la SGDN.

»» LE SAVOIR TRADITIONNEL ET LA SCIENCE OCCIDENTALE

Aidée par les conseils du groupe Niigani, la SGDN a entrepris d'explorer les possibilités de combinaison du savoir traditionnel autochtone et de la science occidentale dans le cadre des travaux de la SGDN. L'initiative a permis aux membres du personnel de la SGDN et aux détenteurs du savoir traditionnel de partager leurs expériences et de dialoguer entre eux.

» Au cours de la première phase, qui visait à acquérir des connaissances sur la recherche technique et la gestion des déchets nucléaires, les participants ont visité le site proposé par Ontario Power Generation pour un dépôt géologique en profondeur pour les déchets de faible et moyenne activité près de Kincardine, en Ontario. Ils ont pu assister en personne à des études géologiques effectuées en vue de la réalisation d'un dépôt en profondeur.

» Par la suite, afin d'avoir une expérience du savoir traditionnel autochtone, le personnel technique et d'engagement de la SGDN, en compagnie de membres du groupe de travail autochtone Niigani, ont participé à un camp de pêche avec une famille autochtone traditionnelle près de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'expérience a fourni un environnement tout indiqué pour la transmission du savoir traditionnel et a donné l'occasion au personnel de la SGDN de développer ses habiletés à communiquer les connaissances scientifiques aux aînés et jeunes Autochtones.

» Le projet s'est conclu par un atelier rassemblant des détenteurs du savoir traditionnel, des personnes ressources expérimentées dans les projets industriels où se combinent le savoir traditionnel et la science occidentale, ainsi que des membres du personnel technique et d'engagement de la SGDN. Les participants à l'atelier ont formulé plusieurs façons de tirer profit des avantages particuliers des deux systèmes de connaissance, en plus de partager leurs expériences et observations. Ils ont discuté des similarités et différences entre la science occidentale et le savoir traditionnel et ont relevé certains des avantages et des limites propres à chacun des deux systèmes.

CADRE ÉTHIQUE

La SGDN s'est engagée à respecter les normes éthiques les plus rigoureuses tout au long de son mandat. En recommandant la méthode de la Gestion adaptative progressive pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié, nous signifions notre appui et notre adhésion aux valeurs et principes éthiques qui se sont dégagés de nos trois années d'activités d'engagement des Canadiens, de 2002 à 2005. Nous avons également accepté les conseils issus de notre Table ronde sur l'éthique selon lesquels nos travaux devaient être guidés

par une série de questions reliées aux processus et aux procédures, ainsi qu'aux principales recommandations et décisions. Nous avons pris l'engagement de rendre compte de notre conformité à ces mesures.

Le commentaire à la page suivante constitue le rapport initial de la SGDN et une évaluation de la performance de la Société à cet effet. Dans les années à venir, alors que nous avancerons dans nos travaux et la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive, nous commencerons à inclure l'avis d'experts indépendants dans ces évaluations.

La SGDN accorde son appui à la Canadian Business Ethics Research Network (Réseau canadien de recherche en éthique des affaires - CBERN), qui vise à promouvoir le partage des connaissances et les partenariats dans le respect d'une éthique des affaires dans les secteurs de l'entreprise privée, des gouvernements, du bénévolat et des institutions d'enseignement.

Nous participons au Forum sur la confiance des parties prenantes, un groupe de travail en collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une organisation intergouvernementale des pays industrialisés dont le siège social est à Paris.

La SGDN commande des mémoires de recherche en réponse à des questions soulevées au cours du dialogue. Ces mémoires sont publiés sur le site Web de la SGDN. Un petit nombre de mémoires ont été commandés en 2008, portant principalement sur l'étude des meilleures pratiques et des leçons apprises relativement à la notion du « bien-être de la collectivité », qui devrait occuper une place importante dans la mise au point du processus de sélection d'un site et dans les rapports avec les collectivités. La commande d'expertises en appui à la poursuite du dialogue devrait s'accroître substantiellement au cours des années à venir, alors que nous commencerons à aborder les questions plus en détail.

REGARD VERS L'AVENIR

La mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive s'effectuera sur plusieurs décennies. Plusieurs occasions s'offriront pour en améliorer la performance, en accroître l'efficacité, de même que pour approfondir la compréhension et traiter les préoccupations sociétales. L'orientation que prendra notre recherche sociale et les méthodes utilisées évolueront parallèlement aux meilleures pratiques et au fur et à mesure que les citoyens et les organisations définiront les questions qui les intéressent et les préoccupent davantage.

» CADRE ÉTHIQUE – ÉVALUATION DE NOTRE PERFORMANCE

Au cours de l'année 2008, la SGDN s'est efforcée de communiquer de façon claire au public ses valeurs, ainsi que ses politiques sur la transparence et l'engagement dans des documents mis à la disposition du public sous diverses formes. Plus particulièrement, se guidant sur le fruit des consultations publiques et sur les recommandations de la Table ronde sur l'éthique, la SGDN a intégré ses valeurs et principes éthiques à ses travaux, de la manière suivante :

1. Elle a précisé sa mission dans un Énoncé de vision qui engage la SGDN à accomplir son mandat « d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement ».
2. Elle s'est engagée à collaborer avec les Canadiens d'une manière qui soit « socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable ».
3. Elle a identifié cinq valeurs fondamentales qu'elle s'engage à respecter en veillant à remplir son mandat d'une manière qui soit éthiquement responsable. Ces valeurs sont l'intégrité, l'excellence, l'engagement, la responsabilité et la transparence.
4. Elle a échafaudé des politiques conçues pour faire en sorte que les valeurs auxquelles elle s'est engagée soient intégrées à ses travaux. En particulier :

» La Politique sur la transparence engage la SGDN à veiller à ce que l'information guidant la gestion et l'orientation de la SGDN soit aisément accessible à toute personne ou organisation intéressée. La politique engage la SGDN à fournir les informations réclamées par le grand public, les personnes, les groupes et les organisations pour leur permettre de juger si, de leur point de vue, la SGDN s'acquitte de ses responsabilités éthiques.

» Les politiques et stratégies d'engagement public de la SGDN se fondent sur ses valeurs. Un élément clé de la stratégie d'engagement de la SGDN est que toute personne intéressée à participer à la mise au point du processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur est invitée à le faire. Les deux premières questions invitent les gens qui se joignent au dialogue à porter leur attention sur les valeurs éthiques qui doivent guider le processus de sélection d'un site.

5. La SGDN a mis au point une stratégie de communication qui emploie une grande variété d'outils, y compris un site Web, des vidéos, des rapports et des forums de citoyens, qui ont pour but de faciliter l'accès à l'information qui permettra la participation d'un public averti et qui jettera les bases d'une évaluation de ses travaux par ce public informé. La SGDN a publié deux rapports en 2008 sur ce qui a été entendu dans le cadre de ces diverses activités d'engagement.
6. La SGDN a contribué à la création du Forum des Aînés. Ce groupe est composé d'Aînés proposés par des organisations autochtones de partout au pays qui se réunissent annuellement. Le Forum des Aînés est responsable de former une stratégie et de définir les valeurs qui, à son point de vue, devraient guider les activités de la SGDN destinées à l'engagement des peuples autochtones du Canada. Le Forum des Aînés a lui-même fondé le groupe de travail Niigani qui servira à guider et à structurer l'engagement par la SGDN des peuples autochtones canadiens entre les réunions annuelles du Forum des Aînés.
7. La SGDN a établi deux principes fondamentaux qui sont conçus pour faire en sorte que le processus de sélection d'un site pour le dépôt de combustible irradié soit guidé par les normes éthiques les plus rigoureuses. Le premier de ces principes est celui du « producteur payeur ». Ce principe veut que ceux qui bénéficient du nucléaire doivent assumer les coûts associés à la gestion à long terme des déchets nucléaires. Le second principe est celui de la « collectivité informée et consentante ». Un dépôt de combustible nucléaire irradié ne sera pas imposé à une collectivité contre son gré. Ces deux principes combinés sont conçus pour faire en sorte que la SGDN remplisse son mandat en conformité avec les valeurs éthiques auxquelles elle s'est engagée.

ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire aborde spécifiquement les obligations financières à venir pour la gestion à long terme du combustible irradié. En vertu de la Loi, les sociétés propriétaires de déchets de combustible nucléaire sont tenues d'instituer des fonds en fiducie. Les fonds ont été institués en 2002 et chaque propriétaire de déchets y a versé sa contribution chaque année. La valeur totale de ces fonds, incluant les revenus de placement,

se chiffrait à approximativement 1,5 milliard \$ à la fin de 2008. À cette somme s'ajoutent celles d'autres fonds distincts et de garanties financières fournies par les sociétés productrices pour la gestion des déchets nucléaires et le déclassement.

Propriétaire	Solde du fonds en fiducie (millions \$) Décembre 2008
Ontario Power Generation	1386
Hydro-Québec	50
Énergie nucléaire NB	49
Énergie atomique du Canada limitée	25
Total	1510

L'expérience vécue dans d'autres pays a montré l'importance de mettre ces fonds considérables à l'abri, afin qu'ils soient réservés à l'objectif prévu. La *LDCN* contient des dispositions explicites servant à assurer que ces fonds en fiducie soient gardés en sécurité et utilisés uniquement pour les fins prévues. La SGDN n'aura accès à ces fonds que lors de la mise en œuvre de la méthode de gestion choisie par le gouvernement une fois qu'un permis de construction ou d'exploitation aura été délivré en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*.

Ces obligations législatives relèvent de la responsabilité individuelle des sociétés susmentionnées et non de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets nucléaires.

Conformément à la *LDCN*, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés de ces comptes en fiducie dès qu'ils sont produits par les institutions financières pour chaque exercice. Ils sont affichés à www.sgdnc.ca/fondsenfiducie.

De plus, la SGDN doit fournir un ensemble de données financières dans chacun de ses rapports annuels postérieurs à la décision du gouvernement, au sens du paragraphe 16(2) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN)*.

GARANTIES FINANCIÈRES

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(a)

Comme l'exige la *LDCN*, le présent rapport indique la forme et le montant des garanties financières que les sociétés membres de la SGDN – Ontario Power Generation Inc. (OPG), Hydro-Québec (HQ) et Énergie nucléaire NB (ENNB) – ont fourni à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces garanties pour l'année 2009 s'élèvent à 12 milliards \$ et équivalent au coût total (valeur actualisée) de la gestion du déclasserement de tous les réacteurs et de la gestion permanente de l'ensemble des déchets nucléaires (incluant le combustible nucléaire irradié) produits à ce jour. Une grande part de ces garanties, approximativement 10 milliards \$ (selon une valeur actualisée au 31 décembre 2008), se retrouvent dans des fonds distincts consacrés à la gestion des déchets nucléaires et du déclasserement. Le reste existe sous forme de garanties provinciales.

» Les détails concernant ces garanties sont présentés à l'annexe 1 (p. 40).

COÛT TOTAL ESTIMATIF

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(b)

La *LDCN* oblige la SGDN à évaluer le coût et le financement de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans son Rapport d'étude final de 2005, la SGDN a évalué que le coût de la GAP se situait entre 5 milliards \$ et 6 milliards \$ (selon une valeur actualisée au 1^{er} janvier 2004) en supposant que 3,6 millions de grappes de combustible irradié auront été produites au cours de la vie utile des réacteurs nucléaires canadiens. En actualisant les estimations de coûts reliés à la GAP à la valeur du dollar au 1^{er} janvier 2009, on arrive à une fourchette de 7 à 8 milliards \$. Ces prévisions de coûts incluent les coûts d'entreposage sur les sites des réacteurs, qui sont la responsabilité de chacun des propriétaires de déchets. Ils incluent également les coûts reliés au développement, à la construction et à l'exploitation d'une installation centrale d'entreposage à long terme, incluant un dépôt géologique en profondeur, et les coûts reliés au transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt, qui sont la responsabilité de la SGDN.

Le prochain calcul des coûts estimatifs de base devrait être complété au plus tard en 2012. En plus de fournir des mises à jour régulières sur les coûts estimatifs de base, la SGDN s'est engagée à produire chaque année une évaluation de tous les facteurs qui influencent ces estimations. Tout changement notable dans l'estimation des coûts sera évalué et divulgué dans le Rapport annuel de la SGDN.

Le scénario le plus onéreux en valeur actuelle pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada suppose qu'un dépôt géologique en profondeur serait disponible à partir de 2035. Afin de calculer les fonds requis pour la gestion à long terme du combustible irradié, les prévisions de coûts sont divisées en deux parties :

1. Le coût relié au développement et à la construction d'un dépôt, au transport du combustible irradié et à l'exploitation débutant en 2035 du dépôt pouvant recevoir les 1,9 millions estimatifs de grappes de combustible produites d'ici la fin de juin 2006 serait à approximativement 5 milliards \$ (selon une valeur actualisée au 1^{er} janvier 2009). Cette somme représente la portion « engagée » du coût total de la gestion à long terme du combustible irradié déjà produit. Les coûts de l'entreposage provisoire du combustible nucléaire irradié sur les sites des réacteurs et de la récupération de ce combustible ne sont pas inclus puisqu'ils incombent aux propriétaires des déchets.

2. Le coût différentiel pour les grappes de combustible produites après le 30 juin 2006, incluant le transport du combustible au dépôt, l'expansion des installations et les coûts additionnels, représente la portion « future » du coût total de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ces coûts varieront en fonction des niveaux de production futurs.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2009

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(c)

En plus de prendre des dispositions financières pour les travaux post-permis de construction, la SGDN devra consacrer approximativement 1,7 milliard \$ (selon une valeur actualisée au 1^{er} janvier 2009) à la sélection d'un site pour la méthode de gestion à long terme, à l'élaboration de sa conception détaillée, à l'évaluation de ses effets sur l'environnement et à l'obtention d'un permis de construction de la CCSN. Pour l'exercice 2009, le Conseil d'administration de la SGDN a approuvé une enveloppe budgétaire de 33 millions \$. Les coûts annuels après 2009 sont sujets à révision. Le partage de ces coûts se fera conformément aux pourcentages définis dans la formule de financement.

FORMULE DE FINANCEMENT

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(d)

Conformément aux exigences de la *LDCN*, la SGDN a proposé une formule de financement pour résoudre la question des coûts financiers futurs reliés à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP). Cette proposition se trouve dans le Rapport annuel de 2007 publié après que le gouvernement ait choisi la méthode de la GAP en juin 2007 pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La formule, basée en grande partie sur les projections de production de combustible irradié produites par chaque propriétaire de déchets, attribue à chaque société sa part de responsabilité pour le coût total estimatif. Elle précise les contributions que chaque propriétaire des déchets nucléaires doit verser aux fonds en fiducie en vertu de sa part du coût total estimatif de la méthode de gestion. La formule de financement proposée est en cours de révision par le ministre des Ressources naturelles.

Le tableau 1 présente les prévisions de combustible irradié produit pour cinq années distinctes par chacun des propriétaires de déchets.

Tableau 1 : Inventaire des grappes de combustible irradié au Canada

	Jun 2006	2007*	2008*	2009*	2010*	2011*
Propriétaire	Inventaire	Réel	Réel	Projection		
OPG	1 640 481	71 104	71 673	75 983	76 576	79 852
HQ	101 130	4651	2800	4819	4500	8105
ENB	109 298	4668	7792	–	2000	4923
EACL	30 715**	–	–	–	–	–
Total	1 881 624	80 423	82 265	80 802	83 076	92 880

*du 1^{er} juillet (de l'année précédente) au 30 juin (année courante)

**mis à jour par EACL en 2008

À noter que les petites quantités de combustible irradié produites par les réacteurs de recherche ne sont pas incluses dans l'inventaire d'EACL affiché dans le tableau 1. La SGDN a l'obligation d'offrir ses services de gestion du combustible nucléaire irradié à un prix raisonnable à tous les propriétaires de combustible nucléaire irradié produit au Canada.

CONTRIBUTIONS AUX FONDS EN FIDUCIE EN 2008

Au cours de l'exercice financier 2008, les quatre sociétés membres ont effectué les dépôts suivants dans leurs fonds en fiducie respectifs :

Ontario Power Generation Inc.	100 000 000 \$
Hydro-Québec	4 000 000 \$
Énergie nucléaire NB	4 000 000 \$
Énergie atomique du Canada limitée	2 000 000 \$

La *LDCN* stipule que les contributions aux fonds en fiducie doivent se poursuivre au rythme actuel jusqu'à ce qu'une nouvelle formule de financement ait été approuvée par le ministre de Ressources naturelles Canada. Après l'approbation de la formule de financement, la différence entre ces contributions et celles calculées en vertu de la formule de financement pour l'année 2008 sera déposée dans les fonds en fiducie. L'approbation ministérielle de la formule de financement est prévue pour 2009.

SOMMES À DÉPOSER DANS LES FONDS EN FIDUCIE EN 2009

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(e)

Les contributions aux fonds en fiducie de la *LDCN* citées ci-après pour l'année 2009 et les suivantes ont été calculées d'après la formule de financement proposée. Selon cette formule de financement, les coûts post-permis de construction sont divisés en deux parties :

1. les coûts associés au combustible nucléaire irradié déjà produit au 30 juin 2006 (passif engagé)
2. les coûts associés au combustible nucléaire irradié produit après le 30 juin 2006 (passif futur)

PASSIF ENGAGÉ

La portion engagée du financement requis représente tous les frais qui seront supportés, qu'il y ait ou non production de grappes de combustible irradié après le 30 juin 2006. Ce passif comprend tous les coûts fixes associés au dépôt et les coûts variables assignés aux grappes irradiées actuelles, en date du 30 juin 2006.

Les contributions pour les coûts engagés doivent être amorties jusqu'à 2035 en paiements égaux en valeur actuelle. La justification de cette période d'amortissement est que 2035 correspond à la date prévue de fin de la durée de vie de plusieurs des réacteurs nucléaires existants qui ont produit les 1,9 millions de grappes de combustible, ainsi qu'à la date la plus hâtive à laquelle le dépôt géologique en profondeur pourrait être disponible. Cette méthode de financement a l'avantage de répartir les exigences de versement chaque année, compte tenu de l'évolution temporelle de la valeur du dollar.

Les contributions requises pour financer le passif engagé sont présentées au tableau 2.

Tableau 2 : Contributions aux fonds en fiducie pour le passif relié aux grappes de combustible « engagées »

Propriétaire	Versements aux fonds en fiducie – Grappes « engagées »		
	(millions \$)		
	2009	2010	2011
OPG	60	63	66
HQ	4	4	4
ENB	4	4	5
EACL	2	2	2
Total	70	73	77

PASSIF FUTUR

Ce passif représente le coût différentiel du transfert³ vers le dépôt, de l'agrandissement des installations et des coûts additionnels reliés à l'exploitation et à la surveillance de toutes les grappes irradiées produites après le 30 juin 2006. Chaque grappe de combustible nucléaire irradié future coûtera la même chose en valeur actuelle, compte tenu de l'évolution temporelle de la valeur du dollar.

Les contributions prévues des propriétaires de déchets aux fonds en fiducie pour absorber les coûts reliés aux grappes de combustible nucléaire irradié qui seront produites sont données dans le tableau 3. Les contributions réelles des propriétaires pour les grappes de combustible irradié futures dépendront du nombre réel de grappes produites annuellement par chacun.

Tableau 3 : Contributions pour le passif des grappes de combustible futures

Propriétaire	Versements prévus aux fonds en fiducie – Grappes futures (millions \$)		
	2009	2010	2011
OPG	68	76	80
HQ	2	4	4
ENB	6	0	2
EACL	0	0	0
Total	76	80	86

Le tableau 4 additionne toutes les contributions prévues de 2009 à 2011.

Tableau 4 : Contributions totaux aux fonds en fiducie : années 2009 à 2011 (supposées être versées le 30 avril de chaque année)

Propriétaire	Solde du fonds en fiducie* (millions \$)	Versements aux fonds en fiducie (Grappes engagées et futures) (millions \$)			
	Déc 2008*	2009**	2009	2010	2011
OPG	1386	25	128	139	146
HQ	50	3	6	8	8
ENB	49	4	10	4	7
EACL	25	0	2	2	2
Total	1510	32	146	153	163

* La volatilité des marchés financiers de 2008 a eu peu d'impact négatif sur les fonds en fiducie en raison d'une approche prudente des portefeuilles qu'ils détenaient

** Les contributions en 2009 sont calculées pour inclure les financements qui n'ont pas été fait en 2008, conformément à la formule de financement proposée, ainsi que les intérêts courus de ce manque de financement. Les sommes sont arrondies au million de dollars le plus proche.

³ Le transfert comprend le transport des châteaux vers l'installation centrale, et le déchargement du combustible nucléaire irradié des châteaux et son chargement dans des conteneurs de stockage à long terme.

La *LDCN* stipule que tous les versements aux fonds en fiducie doivent se faire au plus tard 30 jours suivant l'approbation du ministre des Ressources naturelles. Les contributions annuelles subséquentes doivent être versées au plus tard 30 jours après la publication du Rapport annuel de la SGDN.

Les dépôts dans les fonds en fiducie représentent la contribution totale reliée au passif engagé plus la contribution reliée aux futures grappes. Les dépôts totaux des fonds en fiducie augmentent de 146 millions \$ en 2009 jusqu'à 163 millions \$ en 2011, comparativement aux 110 millions \$ requis annuellement par la *LDCN*. Les chiffres révisés sont temporaires en attendant l'approbation de la formule de financement par le ministre des Ressources naturelles.

ANNEXE 1

État des garanties financières – Membres de la SGDN

ONTARIO POWER GENERATION INC.

Le 31 juillet 2003, OPG présentait à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) une *Garantie financière pour le déclassé*, laquelle incluait une garantie reliée à la gestion à long terme du combustible irradié résultant du fonctionnement des centrales nucléaires et installations de gestion de déchets nucléaires propriétés d'OPG, y compris les installations louées à Bruce Power. La *Garantie financière pour le déclassé* couvre également la responsabilité reliée à la gestion à long terme des déchets de faible et moyenne activité ainsi qu'au déclassé des centrales.

Le développement et le maintien de la Garantie financière tiennent compte des points suivants :

- » La garantie financière couvre la responsabilité basée sur la production de combustible nucléaire irradié projetée jusqu'à la fin d'un exercice. Par conséquent, la valeur de la garantie financière associée au combustible irradié change annuellement pour reconnaître la différence de coût relié au combustible nucléaire irradié additionnel produit au cours de cet exercice.
- » La première garantie financière soumise couvrait la période de cinq ans se terminant à la fin de 2007. Elle a été mise à jour annuellement dans le cadre d'un Rapport annuel présenté à la CCSN.
- » La garantie financière est satisfaite en partie par l'accumulation réelle de fonds dans un Fonds pour le combustible irradié et un Fonds pour le déclassé dans le cadre de l'entente *Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)* conclue entre OPG et la province de l'Ontario. À cette valeur s'ajoute une Garantie provinciale qui engage la province de l'Ontario envers la CCSN.
- » Le fonds en fiducie *LDCN* constitue une partie du Fonds pour le combustible irradié en vertu de l'*ONFA*.

La Provincial Guarantee Agreement fournit une garantie inconditionnelle et irrévocable d'ajouter aux sommes mises de côté par OPG dans les fonds distincts, y compris les fonds en fiducie *LDCN*, de façon à satisfaire la garantie financière totale exigée par la CCSN.

OPG a présenté des documents à la CCSN en 2007 pour appuyer sa demande d'une mise à jour de la garantie financière pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à la fin de 2012. L'audience de la CCSN concernant cette demande a eu lieu en novembre 2007. Le 29 novembre 2007, la CCSN a accepté la garantie financière proposée par OPG.

Le Rapport annuel à la CCSN pour l'exercice 2009 énonce une exigence de garantie financière de 10,774 milliards \$. Celle-ci sera satisfaite par un solde projeté de 9,229 milliards \$ dans un fonds distinct à la fin de l'exercice 2008 et par une garantie provinciale de 1,545 milliard \$.

La valeur du fonds en fiducie *LDCN* d'Ontario Power Generation à la fin de l'exercice 2008 s'élève à 1,386 milliard \$. Cette somme constitue une partie du solde du fonds distinct susmentionné.

HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec a fourni à la CCSN une Garantie financière pour le déclassé d'un montant de 685 millions \$, valeur actualisée au 31 décembre 2011, laquelle comprend une garantie reliée au combustible irradié résultant du fonctionnement de Gentilly-2 jusqu'en 2011 et le coût du déclassé de la centrale, incluant la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et moyenne activité.

- » La garantie totale est constituée de 402 millions \$ pour le déclassé et la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et moyenne activité et de 283 millions \$ pour la gestion du combustible irradié.
- » La garantie prend la forme d'un engagement explicite de la province de Québec envers Hydro-Québec, qui assure une garantie de paiement jusqu'au 31 décembre 2011, et du fonds en fiducie *LDCN* d'Hydro-Québec.
- » Le fonds en fiducie *LDCN* d'Hydro-Québec totalisait 50 millions \$ au 31 décembre 2008.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE NB

Énergie nucléaire NB a fourni à la CCSN une *Garantie financière pour le déclassement*, qui inclut les coûts de la gestion à long terme du combustible irradié que l'on prévoit être produit par la Centrale nucléaire de Point Lepreau et le coût du déclassement de la centrale, incluant la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et moyenne activité.

- » La garantie financière actuelle reliée au combustible irradié est basée sur la valeur actualisée des coûts futurs de gestion du combustible irradié produit jusqu'à la fin de 2009. Le fonds augmentera annuellement en fonction des prévisions futures de production de combustible irradié.
 - » L'exigence d'une garantie financière est satisfaite par trois fonds distincts : un Fonds pour le combustible irradié, un Fonds pour le déclassement de la centrale et le Fonds en fiducie *LDCN*.
 - » La valeur marchande totale des fonds était d'environ 435 \$ au 31 décembre 2008 et était répartie de la façon suivante :
- » Fonds pour le combustible irradié – 247 millions \$
 - » Fonds pour le déclassement de la centrale - 139 millions \$
 - » Fonds en fiducie *LDCN* - 49 millions \$

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

La garantie financière d'EACL prend la forme d'un engagement explicite du gouvernement du Canada envers la CCSN. Dans sa lettre d'engagement, aucune somme n'est précisée pour remplir cet engagement.

- » Le fonds en fiducie *LDCN* d'EACL totalisait 25 millions \$ au 31 décembre 2008.

EXAMINER, AJUSTER ET VALIDER LES PLANS

La gestion à long terme du combustible nucléaire irradié

au Canada devra nécessairement se réaliser sur plusieurs décennies. Pendant ce temps, les politiques énergétiques continueront d'évoluer, les valeurs et exigences sociétales se transformeront et la technologie progressera.

Un des facteurs clés de la Gestion adaptative progressive sera l'intégration des connaissances nouvelles au processus décisionnel relié à la gestion du combustible irradié. Tout

au long de la mise en œuvre de la méthode, la SGDN prend l'engagement de reconsidérer ses décisions lorsque le besoin s'en fera sentir, de se réserver l'option d'ajuster le parcours et d'être prête à répondre aux nouvelles informations et à s'adapter aux circonstances changeantes.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

En 2008, nous avons publié notre premier Plan quinquennal de mise en œuvre, un document vivant fondé sur nos objectifs stratégiques de planification. Ce Plan réaffirme et démontre le respect de l'engagement pris par la SGDN d'engager la participation des Canadiens dans un esprit de collaboration pour définir la voie que nous emprunterons. Il sera réexaminé et mis à jour annuellement.

Une version préliminaire de la *Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2008 à 2012* a été publiée en avril aux fins d'examen public pour identifier les ajustements et corrections de parcours nécessaires aux yeux des Canadiens, et ce, dès les premières étapes de la planification. Avant de remettre la version définitive du document au mois de juin, nous avons reçu des commentaires et des suggestions de la part de plusieurs abonnées à notre liste d'envoi à qui nous avons posté un exemplaire imprimé, mais aussi par le biais de notre site Web, grâce aux observations de visiteurs, de sondages et de dialogues en ligne, ou via les Forums de citoyens et les séances d'information et présentations données au profit de divers groupes et associations.

Le Plan de mise en œuvre tient compte des commentaires reçus et en incorpore un bon nombre. Ces commentaires incitaient majoritairement la SGDN à aller de l'avant. En effet, bon nombre d'organisations ont manifesté leur intérêt à travailler avec nous et quelques-unes ont exprimé le souhait de participer à l'élaboration de protocoles pour officialiser les modalités de collaboration et de communication.

La transformation du paysage énergétique canadien fut également abondamment discutée, y compris l'éventualité que de nouveaux réacteurs nucléaires soient construits. Conformément à notre mandat dans le cadre de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, la plupart des personnes qui se sont prononcées sur les politiques énergétiques ont recommandé que la SGDN incorpore l'incidence de l'éventuelle construction de nouveaux réacteurs et de l'utilisation de nouveaux types de combustible à nos plans de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (voir à la page suivante Politique énergétique).

Les suggestions entendues seront prises en considération pour être incorporées dans nos futurs plans au fur et à mesure que les éléments



spécifiques des programmes seront mis au point. Un résumé de tous les commentaires reçus est publié sur notre site Web aux côtés de *Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2008 à 2012* à www.nwmo.ca/engagementreports.

La SGDN est consciente que l'efficacité et la crédibilité de son plan de mise en œuvre seront meilleures si elle sait partager sa vision des objectifs poursuivis. Son plan révisé, qui porte sur les années 2009 à 2013, a été publié au début de 2009 et affiché sur le site Web de la SGDN à www.sgdn.ca/plandemiseenoeuvre. La SGDN fera état dans chacun de ses Rapports annuels des progrès accomplis par rapport à son Plan de mise en œuvre. Les suggestions sont toujours les bienvenues.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La SGDN a l'obligation légale de gérer tout le combustible nucléaire irradié au Canada – celui déjà produit et celui qui sera produit dans le futur. Nous nous préparons à modifier nos plans en fonction d'éventuelles quantités additionnelles de combustible nucléaire générées par de nouvelles centrales nucléaires ou des centrales renouvelées et des caractéristiques de leurs types de combustible.

Nous avons rempli notre engagement qui consistait à inventorier et publier sur notre site Web les quantités et le type de combustible irradié actuels et futurs. Nous avons préparé un rapport qui fait l'inventaire du combustible nucléaire irradié CANDU et des déchets similaires présents au Canada au 30 juin 2008 et fait des projections sur les volumes de déchets qui pourraient être produits par le parc de réacteurs actuels et les réacteurs proposés.

En ce qui a trait au parc de réacteurs existant, la quantité totale de combustible irradié produite jusqu'à la fin utile des réacteurs varie entre 2,8 et 5,5 millions de grappes de combustible CANDU irradié. La quantité de combustible irradié produit par d'éventuels réacteurs additionnels dépendra des types de réacteurs construits et du nombre de tranches mises en service. Les plans pour de nouveaux réacteurs au Canada sont à des stades de développement plus ou moins avancés et les décisions portant sur la technologie des réacteurs et le nombre de tranches ne sont pas encore arrêtées. Si toutes les tranches proposées pour lesquelles une demande de permis officielle est déjà faite sont construites, la quantité totale de combustible irradié ajoutée par ces réacteurs pourrait s'élever à 2,3 millions de grappes de combustible CANDU, ou 27 000 assemblages combustibles de réacteurs à eau sous pression (REP) ou 27 000 assemblages combustibles de réacteurs à eau bouillante (REB). À mesure que les décisions des sociétés de services publics seront prises, nos prévisions modifiées seront incorporées aux prochaines versions du Rapport annuel.

Nous avons aussi préparé un rapport sur les incidences sur la conception technique des éventuels changements de volume ou de type de combustible à gérer à long terme et nous achevons actuellement une prévision des conséquences financières liées aux divers scénarios futurs possibles.

Ces rapports sont disponibles sur le site Web de la SGDN à www.nwmo.ca/adaption.

DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

La SGDN garde un œil ouvert sur le développement de nouvelles technologies, comme le retraitement du combustible nucléaire irradié, la séparation et la transmutation ou les technologies de substitution pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En 2008, le premier d'une série de rapports annuels sur le retraitement, la séparation et la transmutation et les technologies de substitution a été préparé. Ce rapport décrit les activités de recherche nationale et internationale les plus récentes dans ces domaines, ainsi que leur effet potentiel sur la gestion des déchets radioactifs.

ÉVOLUTION DES ATTENTES SOCIÉTALES

En vue de l'évolution des valeurs et attentes sociétales, la SGDN continue de rechercher les occasions, par le biais de ses diverses activités d'engagement, de toujours reconfirmer l'acceptabilité sociale de ses plans de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. Ces discussions se sont engagées dans le cadre de notre dialogue portant sur la mise au point du processus de sélection d'un site. Les préoccupations du public ont également été évaluées en écoutant les participants aux Forums de citoyens et au moyen de recherches sur les attitudes du public et d'une revue assidue des médias écrits.

Alors qu'elle poursuivra sa mise en œuvre du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, la SGDN continuera à solliciter l'avis des citoyens afin de valider l'acceptabilité sociale de ses plans. Nous adapterons et élaborerons nos plans futurs en fonction de nos Objectifs stratégiques, qui constituent le cadre des valeurs et objectifs établi en collaboration avec les Canadiens au cours de la phase d'étude, et avec l'aide de nos conseillers.

En 2009, nous mettrons à l'essai le processus de sélection d'un site élaboré de manière concertée en tenant compte des informations techniques et sociales et des politiques énergétiques les plus récentes. Il sera conçu pour être adaptatif, suffisamment flexible pour changer et évoluer en fonction de l'expérience et des connaissances acquises avec le temps.

ASSURER LA GOUVERNANCE, LA SUPERVISION ET LA FONCTION CONSEIL

En 2008, la SGDN a étudié des systèmes de gestion et d'autres cadres de travail approuvés internationalement. Un cadre de processus basé sur les systèmes de gestion ISO 9001 et ISO 14001 a été adopté et un ensemble de politiques et procédures fondamentales ont été choisies. Les efforts en vue de les détailler sont en cours.

La Société a aussi adopté une politique de la qualité conforme à la norme ISO 9001 et a établi des procédures à l'appui pour fixer ses objectifs, obtenir le point de vue des membres et de la population et gérer l'interface réglementaire, les cas de non-conformité et les opérations de vérification. Les travaux visant à mettre au point les procédures qui permettront à la SGDN de se conformer entièrement à la norme ISO 9001 se poursuivront en 2009.

TRANSPARENCE

Partager l'information et encourager un échange de points de vue sont des objectifs essentiels au succès du mandat de la SGDN. En accord avec une de ses valeurs qui exige que la transparence guide ses travaux et pour démontrer son engagement à cet égard, la Société a proposé en 2008 une politique sur la transparence qui a été adoptée par le Conseil d'administration à la suite de révisions et d'améliorations proposées par les Canadiens au cours d'une période d'examen public.

La politique sur la transparence confirme l'utilisation soutenue du site Web de la SGDN pour offrir l'accès aux documents rédigés au fur et à mesure que nous mettons en œuvre la Gestion adaptative progressive et pour recueillir les commentaires sur nos travaux pendant qu'ils se réalisent. Parmi les documents qui seront publiés à l'adresse www.sgdn.ca certains concernent le programme de travail de la SGDN, incluant les plans de mise en œuvre, les rapports de recherche commandés, les rapports d'engagement et de dialogue ainsi que les réponses aux questionnaires et commentaires publics reçus via le site Web. La SGDN continuera de publier ses documents d'encadrement et ses rapports institutionnels ainsi que les procès-verbaux des réunions de son Conseil d'administration et les comptes rendus des discussions qui se tiennent lors des réunions du Conseil consultatif.

EXAMEN TECHNIQUE

Conséquemment à l'élargissement en 2007 du mandat de la SGDN, à qui a été confiée la responsabilité d'administrer et de diriger les recherches au Canada sur le combustible nucléaire irradié, le Conseil d'administration a étudié de quelle façon le programme de recherche technique de la Société pourrait être examiné sur une base régulière par un groupe indépendant d'experts.

En 2008, le Conseil d'administration a mis sur pied le Groupe d'examen technique indépendant (GETI). Le GETI initial est composé d'experts techniques indépendants du Canada, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni. Chacun possède une expérience considérable des technologies associées à la mise en œuvre de projets de dépôts géologiques de déchets nucléaires.

Le mandat du GETI est d'indiquer au Conseil d'administration et au Conseil consultatif si le programme technique de la SGDN est fondé sur des approches et méthodologies scientifiques et techniques plausibles; est conforme aux pratiques internationales; permet d'élargir et de faire progresser les connaissances techniques de la SGDN afin d'assurer adéquatement la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive; et est pourvu des ressources techniques suffisantes pour accomplir sa mission. Le GETI a entrepris son premier examen en 2008 et a présenté son rapport inaugural au Conseil d'administration et au Conseil consultatif au mois de novembre, www.sgdn.ca/geti.

MEMBRES DU GROUPE D'EXAMEN TECHNIQUE INDÉPENDANT :

Allan Hooper est le président du GETI. M. Hooper est un consultant indépendant spécialisé dans la gestion sûre à long terme des déchets radioactifs et a travaillé pour les programmes du Royaume-Uni et d'autres pays depuis 2007. Il a occupé un nombre de postes de haute direction au programme de développement d'un dépôt pour le Royaume-Uni, notamment directeur du volet scientifique. Il agit actuellement à titre de conseiller scientifique principal pour la Direction de la gestion des déchets radioactifs de la UK Nuclear Decommissioning Authority (Autorité du déclassé nucléaire du Royaume-Uni). En 2008, il a été nommé professeur associé au Département des sciences de la terre et d'ingénierie à l'Imperial College à Londres.

Kaj Ahlbom possède 30 années d'expérience acquise au programme suédois de gestion des déchets radioactifs en matière de sélection et de caractérisation de sites ainsi que d'interaction avec les parties prenantes. Depuis 2002, il est directeur à SKB (Société de gestion du combustible et des déchets nucléaires de la Suède) du processus d'investigation du site du dépôt de combustible nucléaire irradié à Forsmark, Suède. Il a participé à tous les aspects de la sélection d'un site, de la formulation de critères de sélection à la sélection elle-même d'un site et à l'étude des municipalités et sites candidats.

Lawrence Johnson est expert scientifique principal et coordonnateur à la recherche-développement à la Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs (CEDRA) de Suisse, où il travaille, depuis 1999, sur divers aspects de la performance des barrières ouvragées. Il est l'auteur de plus de 110 rapports ou communications portant sur de nombreux domaines liés aux divers aspects de la performance des matériaux des systèmes de barrières ouvragées, aussi bien que d'études traitant des évaluations de la sûreté à long terme.

Derek Martin est professeur au département du Génie civil et environnemental à l'Université d'Alberta, à Edmonton, depuis 2000. M. Martin a examiné les programmes de gestion des déchets nucléaires de plusieurs pays à travers le monde. Il est conseiller scientifique pour le programme suédois de gestion du combustible et des déchets nucléaires et membre du Geoscience Review Group (Groupe d'examen géoscientifique) du projet de dépôt géologique en profondeur pour déchets de faible et moyenne activité d'Ontario Power Generation.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'étendue de l'expérience des membres du Conseil d'administration de la SGDN s'est accrue en 2008 lorsqu'Ontario Power Generation (OPG) a exercé sa prérogative, en vertu de la Convention d'affiliation, de nommer deux personnes pour remplir les postes vacants.

Pierre Charlebois, nommé le 22 février, est responsable à OPG des affaires reliées aux centrales nucléaires, hydrauliques et à combustibles fossiles. Auparavant, M. Charlebois occupait le poste de chef des opérations nucléaires et, à ce titre, était responsable des affaires et de la performance de la production nucléaire.

Donn Hanbidge, qui s'est joint au Conseil le 25 septembre, est administrateur principal des affaires financières à OPG où il est chargé de fournir une direction financière et un soutien opérationnel aux unités d'affaires d'OPG. Il est également globalement responsable de tous les services financiers d'OPG.

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION DE MISE EN ŒUVRE

Après la décision du gouvernement du Canada d'opter pour la méthode de la Gestion adaptative progressive pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, la SGDN a entrepris d'évoluer d'un rôle de petite organisation d'étude vers une société durable entièrement responsable de la mise en œuvre du plan.

En 2008, des travaux ont été entrepris pour établir la Société comme son propre employeur, disposant de toute l'infrastructure et des processus nécessaires, y compris les services des finances et des ressources humaines. Ce changement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, renforce la viabilité à long terme de la SGDN et améliore sa capacité de recruter et de retenir le personnel requis.

Au cours de l'année, le niveau des effectifs est passé de 27, à la fin de 2007, à 81 au 31 décembre 2008. Plusieurs de ces ajouts sont le résultat d'une entente conclue entre la SGDN et Ontario Power Generation (OPG) pour céder à la SGDN tout le personnel d'OPG qui avait travaillé tant pour les programmes de la SGDN que pour le projet de dépôt pour les déchets de faible et moyenne activité d'OPG.

L'entente de transfert a été très profitable à la SGDN. En plus d'acquérir l'expérience en gestion et en dépôts de déchets nucléaires d'une équipe établie, la Société a conclu une entente de services avec OPG pour le développement du dépôt géologique en profondeur destiné aux déchets de faible et moyenne activité d'OPG et pour l'obtention de permis pour cette installation.

La SGDN en tirera une expérience de première main dans plusieurs domaines, notamment l'édification d'une relation avec une collectivité hôte, la navigation dans le système réglementaire pour l'obtention d'un permis, ainsi que la conception, le développement, les évaluations de sûreté, les évaluations environnementales et la planification en vue de la construction d'un dépôt en profondeur. Un autre avantage sera l'occasion d'élaborer une approche cohérente en ce qui concerne les relations externes avec les organismes de réglementation, les peuples autochtones, la communauté internationale et d'autres personnes ou groupes. Cela aura pour résultat une capacité organisationnelle rehaussée dont bénéficiera la SGDN dans la mise en œuvre de la GAP.

Des défis particuliers se posent à ceux qui souhaitent bâtir une nouvelle organisation dans le contexte actuel du nucléaire. L'industrie internationale, qui n'a pas connu d'expansion depuis une vingtaine d'années, pourrait bientôt vivre une croissance considérable. Le nombre de jeunes gens qui étudient dans les domaines pertinents augmente, ce qui est de bon augure pour la planification de la relève au sein de la SGDN. Toutefois, étant donné l'âge actuel de la main-d'œuvre, notre organisation devra se montrer compétente et ingénieuse pour attirer les capacités de leadership dont nous aurons besoin pour accomplir le travail hautement spécialisé qui nous attend.

En 2009 et au-delà, la SGDN continuera de développer des systèmes et processus de soutien opérationnel, tout en renforçant et en élargissant son expertise interne en matière de gestion des déchets nucléaires et en maintenant l'équilibre approprié entre la croissance des capacités internes et l'utilisation de ressources externes pour satisfaire les besoins de son programme de travail en expansion.

ÉLABORATION CONCERTÉE D'UN PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE

La SGDN s'engage à collaborer avec les citoyens et groupes intéressés pour trouver une collectivité informée qui sera prête à accueillir les installations centralisées nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien.

Comme nous l'avons mentionné sous le titre *Établir des relations durables* (page 18), nous avons lancé diverses activités en 2008 dans le but d'engager les gens à participer à la mise au point du processus de sélection d'un site.

La Société est consciente et croit résolument que, pour atteindre le succès, le processus de sélection d'un site doit faire en sorte que les valeurs et objectifs des gens concernés et touchés sont pris en compte et reflétés dans le choix qui sera fait. Le processus, et la manière dont il sera élaboré, doit également être ouvert, inclusif et transparent.

La SGDN a amorcé des discussions en 2008 visant à mettre au point de manière concertée un processus pour la recherche d'une collectivité informée et prête à accueillir le site d'un dépôt géologique en profondeur. Nous avons mis au point et à l'essai un éventail de supports de communication sur divers sujets afin d'informer les gens et permettre au dialogue de s'amorcer. Les Forums de citoyens, convoqués pour la première fois en 2007, ont été réunis de nouveau en 2008 et, entre autres choses, ont passé en revue l'information préparée par la SGDN pour favoriser le dialogue.

Parmi les documents préparés, le document de discussion *Façonnons l'avenir ensemble : Mise au point du processus de sélection d'un site* est particulièrement important. Il présente un cadre initial d'objectifs et de principes aussi bien que de sujets et de questions clés que les gens pourraient vouloir considérer lors de la mise au point du processus de sélection d'un site. Ce document de discussion est complété par une série de documents et fiches d'information portant sur des sujets allant du transport et des changements climatiques jusqu'à la sécurité et les garanties et une description du projet.

LE DIALOGUE

Le dialogue sur la mise au point du processus de sélection d'un site a commencé à l'automne 2008. Diverses techniques d'engagement ont été utilisées pour veiller à ce que l'éventail des perspectives entendues soit le plus large possible.

La SGDN a mené une série de dialogues multipartites en Ontario, en Saskatchewan, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Ces séances d'une journée ont rassemblé un échantillon représentatif de leaders d'opinion, incluant des associations municipales et communautaires, l'industrie nucléaire, des organisations syndicales, des universitaires, des organisations et aînés autochtones, des chercheurs, des organisations environnementales et non gouvernementales, des travailleurs de la santé publique, des groupes confessionnels et des personnes possédant une expérience dans le choix de sites pour des projets d'envergure.

Le dialogue a porté principalement sur les renseignements présentés dans le document de discussion. Les participants ont eu à réfléchir sur les considérations essentielles au processus de sélection d'un site; sur les activités majeures reliées

au processus; sur l'identification des parties prenantes et l'information et les outils dont elles auraient besoin; sur les considérations techniques et sociales ainsi que les critères qui doivent guider les décisions; et sur les défis et les occasions qui se présenteront à la SGDN lors de la mise au point du processus.

Les gens nous ont déclaré que le processus de sélection d'un site devait s'ancrer dans un ensemble de principes pratiques et clairs et de garanties. Parmi ceux-ci, ils ont relevé la sûreté, le bien-être de la collectivité, la collaboration et la participation au processus de décision, l'inclusion, et les droits, les traités et les revendications territoriales des Autochtones.

Ils ont également dégagé des considérations techniques, sociales et procédurales. Le sujet de la sûreté a été abordé en regard des différents stades du projet, incluant les aspects sûreté actuelle des stocks de combustible irradié entreposés sur les sites des centrales, sûreté du transport et sûreté à long terme dans le dépôt. À propos du transport, des gens se sont dits préoccupés par les conséquences possibles sur les collectivités situées le long de la voie de transport; d'autres s'inquiétaient plus de l'éventualité d'une agitation contre le projet au moment du transport du combustible. Des participants au dialogue ont mis en garde la SGDN contre les risques de sous-estimer les répercussions que pourraient avoir les nouvelles technologies tant sur la mise en œuvre du projet que sur le processus de sélection d'un site lui-même. Plusieurs personnes ont mentionné l'importance d'éduquer et de sensibiliser le public.

Parmi les autres activités qui ont permis de recueillir les points de vue sur la sélection d'un site, on peut citer un sondage téléphonique national sur l'attitude du public et un sondage délibératif sur le site Web de la SGDN. Quelques personnes et organisations ont aussi fait parvenir leurs commentaires via le site Web. Au cours de l'année, deux dialogues en ligne ont été menés par le département de l'Environnement et du développement durable de l'Université Royal Roads pour le compte de la SGDN. Ils comprenaient une discussion parmi un groupe d'experts et un dialogue avec des jeunes engagés dans le développement durable. Les rapports sur chacune de ces activités sont publiés sur le site Web de la SGDN.

Après avoir écouté les Canadiens en 2008, la SGDN s'inspire des points de vue exprimés et des diverses expériences et processus développés au Canada et ailleurs en vue de choisir des sites pour des projets d'envergure, afin de préparer la rédaction d'une proposition de processus pour la sélection d'un site. Nous proposerons un processus en début de 2009, qui sera publié pour être assujéti à un dialogue public approfondi avant d'être finalisé, tout en tenant compte des commentaires de ceux qui participent au dialogue. Parmi les activités qui serviront à examiner et réviser le processus proposé, la SGDN prévoit convoquer des séances d'information et de discussion et de mener un dialogue avec les Autochtones et des dialogues multipartites. Ce travail de mise en place important est nécessaire avant que la SGDN ne puisse envisager de lancer le processus visant à rechercher et à choisir une collectivité hôte consentante.



La Société

Les membres : La Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN) oblige les sociétés d'énergie nucléaire à créer la SGDN. En conséquence, Ontario Power Generation Inc., Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec comptaient au nombre des membres fondateurs de la SGDN et, selon la LDCN, doivent rester membres de l'organisation. Elles doivent, avec Énergie atomique du Canada limitée (EAEL), financer les activités de la SGDN.

Les sociétés membres élaborent ensemble les dispositions de partage des coûts en vertu desquelles elles assument le budget de fonctionnement annuel de la SGDN. Elles élaborent également les structures de gouvernance de la SGDN.

Les membres se sont réunis en assemblée générale au Nouveau-Brunswick en juin 2008. Ils ont reçu un rapport du Conseil d'administration concernant les activités réalisées par la SGDN depuis la dernière assemblée générale annuelle et un autre rapport au sujet des activités proposées pour l'année à venir. Ils ont aussi confié au cabinet de services Deloitte & Touche la responsabilité d'effectuer la vérification externe pour 2008.

PHOTOS, DE GAUCHE À DROITE La participation des jeunes Autochtones (le projet de travail de l'été 2008); la SGDN à la YMCA Corporate Challenge; visite du Laboratoire sur la roche dure d'Äspö, en Suède; Forums des citoyens; examen de cartes géologiques



Notre équipe

(Photos, de gauche à droite) Kenneth Birch, Debbie Williams, Janet David, Kevin Orr, Angelo Castellan, Angela Ciccotelli, Jo-Ann Facella, Michael Hung, Mahrez Ben Belfadhel, Branko Semec, Robin Frizzell, Daniela Heimlich, Patrick Moran, Dylan Luhowy, Frank King, Amy Hutchison, Sally Clark-Mills, Kevin Tsang, Jenny Parina, Richard Heystee, Anda Kalvins, Michael Borrelli, Laura Grant, John Kennard, Pat Patton, Paul Hader, Wendy Yan, Jorge Villagran, Jessica Millar, Frank Garisto, Chantal Green, Peter Maak, Maryam Dabir, Tiger Liu, Sean Russell, John Mauti, Gillian Morris, Toivo Wanne, Tammy Yang, Marie Wilson, Jose Freire-Canosa, Peter Simmons, Cynthia Jourdain, Mike Budge, Andre Vorauer, Helen Leung, Mark Gobien, Stella Shiv, Sean O'Dwyer, Nicole DiCarlo, Erik Kremer, Kelly Sedor, Jamie Robinson, Tom Lam, Gloria Kwong, Ken Nash, Michael Krizanc, Atika Khan, Phyllis Pandovski, Larry Starecky, Mark Jensen, Kathryn Shaver, Ulf Stahmer, Jessica Perritt, Mike Garamszeghy, Kitty Lee, John van den Hengel, Deb Rzeplinski, Paul Gierszewski, Gowie Garcia, Alex Covarrubias, Jim McLay, Deanna Wolff, Monica Dias, Eric Sykes, Elena Mantagaris, Ian Walker, Kevin She, Diane Barker

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la SGDN est chargé de surveiller la Société et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques.

Au 31 décembre 2008, le Conseil comptait neuf membres. M. Gary Kugler occupe le poste de président du Conseil. M. Ken Nash, président et chef de la direction, est également membre du Conseil. Mme Josée Pilon a été nommée par Hydro-Québec et Mme Sharon MacFarlane nommée par Ontario Power Generation incluent M. C. Ian Ross, M. Ron Jamieson et Mme Deborah Poff. OPG a également nommé M. Pierre Charlebois et M. Donn Hanbidge, respectivement entrés en fonction le 22 février 2008 et le 25 septembre 2008.

représente Énergie nucléaire NB. Les membres nommés par Ontario Power Generation incluent M. C. Ian Ross, M. Ron Jamieson et Mme Deborah Poff. OPG a également nommé M. Pierre Charlebois et M. Donn Hanbidge, respectivement entrés en fonction le 22 février 2008 et le 25 septembre 2008.

» Le Conseil s'est réuni de façon officielle cinq fois et a tenu une conférence téléphonique en 2008.

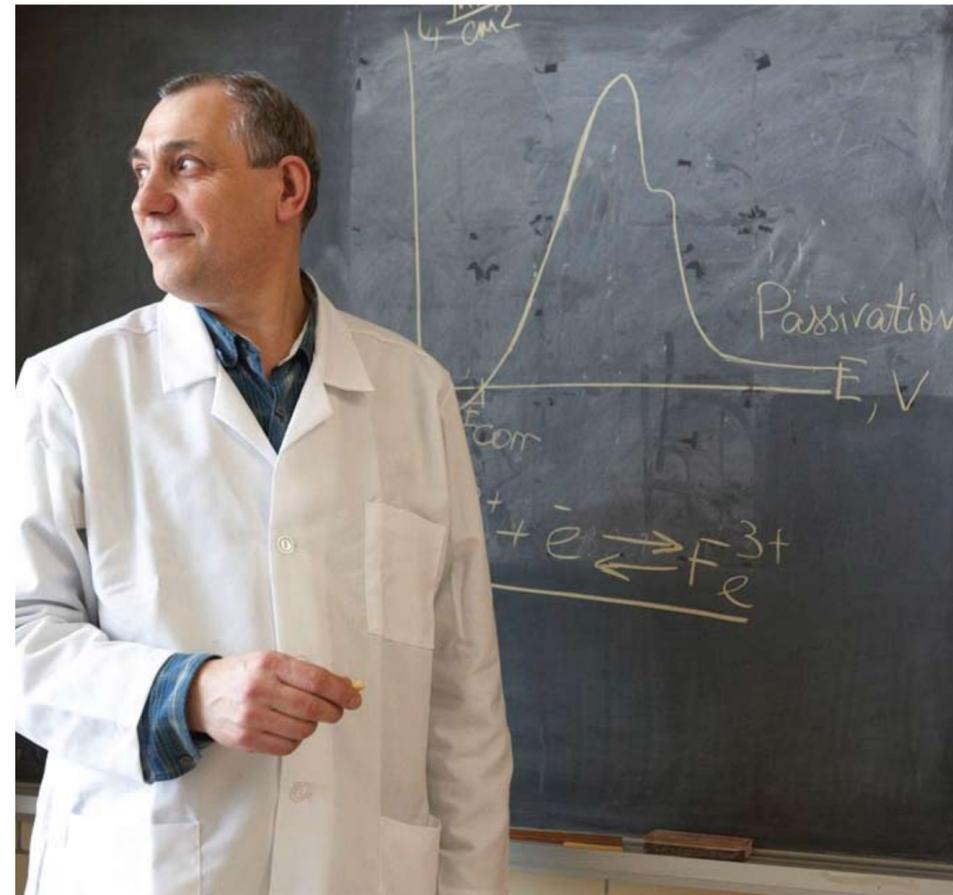
Au début de l'année, le Conseil a examiné et approuvé le Rapport annuel 2007 et les états financiers, qui ont été présentés par la suite aux membres de la SGDN à l'assemblée générale annuelle en juin. Le plan d'affaires quinquennal et le budget de 2009 de la SGDN ont été présentés pour approbation au Conseil à l'automne 2008.

Le Conseil a discuté de façon régulière de questions reliées à la planification stratégique, ainsi que des programmes de recherche technique et sociale de la SGDN et des plans d'engagement du public. Il a aussi reçu des mises à jour financières ainsi que des rapports des présidents du Conseil consultatif et des comités du Conseil d'administration.

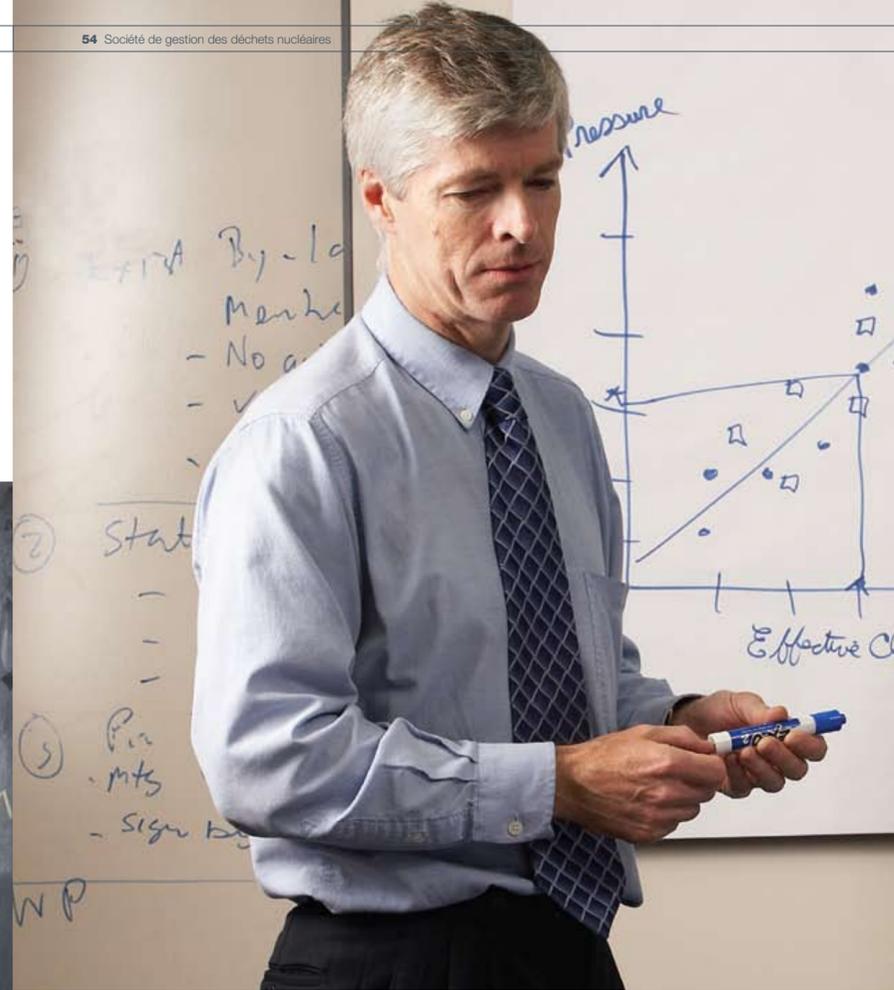
Les autres activités du Conseil d'administration en 2008 incluaient :

- » Examiner et réviser les accords juridiques relatifs à la transition qui fit de la SGDN un employeur de plein droit, avec ses propres systèmes de soutien financier et opérationnels;
- » Examiner et approuver la formule de financement proposée au ministre de Ressources naturelles Canada et examiner et discuter des conclusions du groupe d'experts qui a étudié la formule de financement;
- » Constituer le Comité du Conseil pour les ressources humaines et la rémunération;
- » Examiner et approuver les nominations au Groupe d'examen technique indépendant de la SGDN et recevoir le premier rapport du GETI;
- » Évaluer l'état de préparation de la SGDN pour les activités d'engagement du public relativement à la mise au point du processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur; et
- » Rencontrer le groupe de travail autochtone Niigani.

Le Conseil d'administration demande que les procès-verbaux de ses réunions soient mis en ligne sur le site Web de la SGDN à www.sgdn.ca/conseiladministration.



Ce n'est qu'après qu'un processus de sélection d'un site aura été confirmé que la SGDN songera à engager les collectivités qui pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le projet. Nous commencerons par informer et sensibiliser le public relativement à notre organisation, à la Gestion adaptative progressive, au projet et au processus de sélection. Nous entendons aussi lancer un programme de financement qui permettra aux collectivités et organisations intéressées d'en apprendre davantage.



Mettre en place une organisation de mise en œuvre...

La SGDN évolue d'une petite organisation d'étude vers une société durable avec toutes les compétences et capacités nécessaires pour relever les défis de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive, qui est le plan canadien pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.



Recherche sociale

Le programme de recherche sociale de la SGDN vient appuyer la poursuite de son dialogue et ses activités de collaboration, notamment ses efforts en vue d'engager les citoyens potentiellement touchés et les organisations intéressées, l'élaboration concertée d'une vision du processus de mise en œuvre et la mise au point de processus décisionnels. La SGDN tire des enseignements de l'expérience d'autrui, explorant les diverses perspectives qu'ont les citoyens et les spécialistes sur des questions clés.

Engagement du public

La SGDN édifie des relations à long terme afin d'accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appui du public envers la Gestion adaptative progressive. Le succès de la solution canadienne en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié dépendra de la participation des Canadiens et des organisations intéressées, ainsi que de celle des peuples autochtones, aux décisions clés, par l'entremise de processus d'engagement qui sont ouverts, transparents et inclusifs.

Gestion financière

La SGDN est responsable de veiller à ce que les estimations de coûts reliés à la Gestion adaptative progressive soient mises à jour et que la formule de financement du plan assure la collecte et la protection de sommes suffisantes pour couvrir tous les coûts occasionnés selon diverses circonstances sociales et économiques, et ce, à l'intérieur du délai requis.

Recherche technique

Le programme de recherche technique de la SGDN vise la mise au point de l'ingénierie d'un dépôt géologique en profondeur, l'avancement des géosciences et des méthodes de caractérisation de sites, ainsi que la préparation d'exemples d'évaluations de sûreté nécessaires à l'élaboration du processus de sélection d'un site. En plus des capacités de notre personnel interne, le programme tire profit des relations de collaboration efficaces développées avec des universités et consultants, ainsi que de sa collaboration et participation à des projets communs internationaux de recherche, de développement et de démonstration.

La structure de la Société

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la SGDN est un employeur autonome disposant de toute l'infrastructure nécessaire, y compris les ressources humaines et financières, ainsi que les services juridiques, d'assurance de la qualité et administratifs.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de la vérification, des finances et des risques

Le Comité de la vérification, des finances et des risques a tenu quatre réunions régulières en 2008, ainsi que des conférences téléphoniques, lorsque requis. Ce comité a supervisé la vérification externe des états financiers de la SGDN pour l'année 2007, rencontrant les vérificateurs pour discuter de leurs conclusions et émettant ses recommandations concernant le choix des vérificateurs et les modalités du plan de service de vérification pour l'année 2008. Le Comité a aussi régulièrement examiné les états financiers en cours d'exercice et en a fait rapport au Conseil.

D'autres activités ont été réalisées au cours de l'année, notamment :

- » Examens réguliers du risque économique;
- » Vérification des dépenses du président du Conseil et du président de la Société;
- » Activités de transition, incluant la supervision de la constitution du régime de retraite de la SGDN; et
- » Examen des accords de transition entre la SGDN et Ontario Power Generation.

Au 31 décembre 2008, le Comité de la vérification, des finances et des risques comptait quatre membres :

- » Ian Ross, président
- » Ron Jamieson
- » Josée Pilon
- » Donn Hanbidge (s'est joint au Comité le 13 novembre 2008)

Comité sur la sélection d'un site

Le Comité sur la sélection d'un site a tenu trois réunions régulières en 2008.

Les activités du Comité au cours de l'année 2008 incluent :

- » Préparation détaillée et toujours en cours du dialogue sur la mise au point du processus de sélection d'un site;

- » L'établissement de critères pour évaluer l'état de préparation quant au dialogue sur la mise au point du processus de sélection d'un site;
- » Examen des expériences internationales en matière de sélection de sites;
- » Développement d'un chemin critique relatif à l'élaboration du processus de sélection d'un site; et
- » Examen des commentaires recueillis via les dialogues tenus à l'automne.

Au 31 décembre 2008, quatre membres siégeaient au Comité :

- » Ron Jamieson, président
- » Deborah Poff
- » Sharon MacFarlane
- » Pierre Charlebois (s'est joint au Comité le 13 novembre 2008)

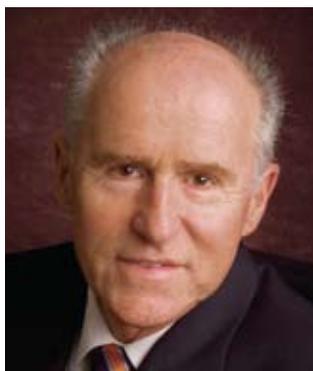
Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération a été constitué au mois d'avril 2008 pour assurer la supervision des fonctions de ressources humaines de la SGDN, incluant les pratiques de rémunération, les politiques concernant les ressources humaines, le modèle organisationnel, les relations de travail et le régime de retraite. Le Comité a tenu trois réunions régulières en 2008 et des conférences téléphoniques lorsque requis.

Au 31 décembre 2008, le Comité comptait quatre membres :

- » Ian Ross, Président
- » Pierre Charlebois
- » Josée Pilon
- » Deborah Poff (s'est jointe au Comité le 13 novembre 2008)

Membres du Conseil d'administration



Gary Kugler – Président du Conseil

M. Gary Kugler a été vice-président principal de la division Produits et services nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), où il avait la responsabilité des activités commerciales d'EACL. Au cours de ses 34 années de service à EACL, il a occupé diverses fonctions techniques, de gestion de projets, de développement des affaires et de direction. Avant de se joindre à EACL, il a servi comme pilote dans l'Aviation canadienne. M. Kugler est diplômé du Directors Education Program de l'Institut des administrateurs de sociétés et il est membre du Conseil d'administration d'Ontario Power Generation. Il détient un baccalauréat en science avec spécialisation en physique et un doctorat en physique nucléaire de l'Université McMaster.



Ken Nash – Président et chef de la direction

M. Ken Nash fut un membre fondateur de la SGDN et le plus récent président du Conseil d'administration de la Société. Il a occupé différents postes dans la haute direction à Ontario Hydro et à OPG dans les domaines financiers, de l'ingénierie et de l'environnement et fut vice-président principal, Division de la Gestion des déchets nucléaires. M. Nash est président et chef de la direction de la SGDN. Il a aussi agi comme président de l'EDRAM, une organisation internationale réunissant les dirigeants d'organismes de gestion des déchets de 10 pays, dont le Canada.



Pierre Charlebois – Vice-président directeur et chef des opérations, Ontario Power Generation

M. Pierre Charlebois est vice-président directeur et chef des opérations à Ontario Power Generation (OPG). Il a été nommé à ce poste en décembre 2006 et est chargé des affaires liées aux centrales nucléaires, hydrauliques et à combustibles fossiles d'OPG. De décembre 2003 à novembre 2006, M. Charlebois occupait le poste de chef des opérations nucléaires et, à ce titre, était responsable des affaires et de la performance de la production nucléaire d'OPG. M. Pierre Charlebois a obtenu un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université d'Ottawa en 1975. Il est membre des Professional Engineers of Ontario.



Donn Hanbidge – Administrateur principal des affaires financières, Ontario Power Generation (OPG)

M. Donn Hanbidge est l'administrateur principal des affaires financières à OPG depuis 2005. Il est chargé de fournir une direction financière et un soutien opérationnel aux unités d'affaires d'OPG. Il a la responsabilité d'ensemble de la comptabilité, de l'établissement de rapports, de la taxation, de la planification des investissements, de la trésorerie, de la pension, des communications sur les finances, des groupes de contrôle et de la gestion des risques. M. Hanbidge a aussi occupé diverses fonctions de gestion des finances à Union Gas Limited. Il a commencé sa carrière à Ernst & Young. M. Hanbidge détient un baccalauréat en Administration des affaires de l'Université Western Ontario et il est un comptable agréé.



Ronald (Ron) L. Jamieson – Directeur, Ontario Power Authority

M. Ronald Jamieson est membre du Conseil d'administration de l'Ontario Power Authority. Avant sa retraite à la fin de 2005, il occupait le poste de vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones, Banque de Montréal. M. Jamieson a exercé plusieurs fonctions de haute direction dans l'industrie des services financiers. Tout au long de sa carrière, il a également pris part à des initiatives de développement économique en faveur des communautés autochtones au Canada. M. Jamieson a aussi occupé le poste de président du Conseil et président et chef de la direction de la Société d'énergie de l'Ontario, dont le mandat était d'investir dans des projets énergétiques partout au Canada, ou d'y participer.



Sharon MacFarlane – Vice-présidente, Finances, Groupe énergie NB

Mme Sharon MacFarlane est vice-présidente aux finances et administratrice principale des affaires financières d'Énergie NB depuis 2003. Elle est entrée au service d'Énergie NB en 1997 à titre de directrice générale, Finances, et est devenue vice-présidente, Finances et Systèmes informatiques, l'année suivante. Avant 1997, elle était vice-présidente, Finances et Administration à l'Université Mount Allison. Mme MacFarlane est diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick et porte le titre de comptable agréée.



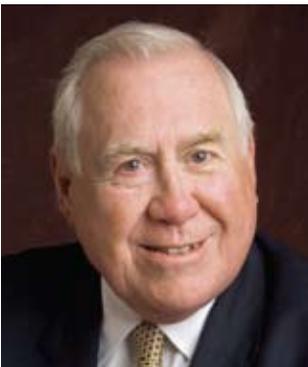
Josée Pilon – Directrice, Projets spéciaux, Hydro-Québec

Mme Josée Pilon détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Laval. Elle fait partie du comité directeur pour le projet de réfection de Gentilly-2. À titre de directrice, Projets spéciaux, elle est responsable de l'évaluation des occasions d'affaires reliées aux nouvelles sources d'énergie développées par le secteur privé, dont l'éolien, la biomasse et l'hydroélectricité. Elle participe également à l'évaluation de l'impact financier sur les municipalités des nouveaux projets hydroélectriques. Avant d'assumer ses fonctions actuelles, elle a occupé plusieurs postes de développement des affaires dans des projets internationaux.



Deborah C. Poff – Professeure de philosophie et de science politique, Université de Northern British Columbia

Mme Deborah Poff est professeure de philosophie et de science politique à l'Université de Northern British Columbia (UNBC). De 1994 à 2004, Mme Poff a occupé le poste de vice-présidente et prévôt à UNBC. En 2004, elle a obtenu le titre de fellow, Politique gouvernementale, du Sheldon Chumir Foundation in Ethical Leadership. Elle est fondatrice et éditrice de Journal of Business Ethics, Teaching Business Ethics et Journal of Academic Ethics. Elle est éditrice de Business Ethics in Canada. Mme Poff prépare actuellement un livre sur le leadership éthique et l'avenir de la gouvernance des universités.



C. Ian Ross – Président, GrowthWorks Canadian Fund Ltd.

M. Ian Ross a œuvré à la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario de 1997 à 2003. Jusqu'à tout dernièrement, il était directeur principal, Administration, au Bureau du Doyen et agissait également comme administrateur-résident à l'Institut sur l'entrepreneurship, l'innovation et la croissance de cette école. Il a également agi comme gouverneur et président et chef de la direction de Ortech Corporation; président du Conseil, et président et chef de la direction de Provincial Papers Inc.; et président et chef de la direction de Paperboard Industries Corp. M. Ross occupe présentement un poste de direction dans un certain nombre d'entreprises, dont Ontario Power Generation. Il est également membre du Barreau du Haut-Canada.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Président du Conseil d'administration

Gary Kugler

Président et chef de la direction

Ken Nash

Vice-présidents

Frank King – Vice-président et ingénieur en chef (depuis le 1^{er} janvier 2009)
(et vice-président, Science et technologie jusqu'au 31 décembre 2008)

Kathryn Shaver – Vice-présidente, Engagement et sélection d'un site pour la GAP
(et secrétaire exécutive jusqu'au 19 juin 2008)

Secrétaire exécutif

Patrick Moran – Affaires juridiques et secrétaire exécutif
(secrétaire exécutif depuis le 19 juin 2008)

Trésorier

Angelo Castellan – Administrateur principal des affaires financières
(jusqu'au 31 décembre 2008)

John Mauti – Administrateur principal des affaires financières
(depuis le 1^{er} janvier 2009)

L'ÉQUIPE DE LA SGDN

En date du 31 décembre 2008, les effectifs de la SGDN comprenaient l'équivalent de 81 personnes à temps plein. Les effectifs ont augmenté au cours de l'année, puisque 27 personnes étaient employées par l'organisation au terme de 2007. Les compétences ajoutées sont dans les domaines des ressources humaines, de l'administration, des finances, de la recherche sociale et technique et de l'engagement.

La SGDN continuera à élargir la gamme de ses compétences internes en 2009, prévoyant atteindre un effectif de 112 personnes afin de répondre aux exigences d'une charge de travail croissante et de nouvelles branches d'activité.

NOTRE SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la SGDN est situé au :
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage,
Toronto (Ontario) M4T 2S3
Canada





Le Conseil consultatif



Composition et mandat : Le Conseil consultatif de la SGDN, mis sur pied en 2002 conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LCDN)*, fut reconstitué en 2008. Sept des membres initiaux ont été nommés de nouveau au Conseil et trois nouveaux membres se sont joints au groupe. L'honorable David Crombie poursuit à titre de président du Conseil. Les nouveaux membres, Dre Marlyn Cook, M. Rudyard Griffiths et M. Dougal McCreath, ont apporté au Conseil une expérience considérable dans les domaines du savoir traditionnel autochtone, des communications stratégiques et des géosciences. Tous les membres du Conseil consultatif sont présentés aux pages 66 à 69.

La *LDCN* oblige le Conseil consultatif à présenter dans des rapports triennaux ses commentaires sur les activités réalisées par de la SGDN au cours des trois années précédentes, y compris sur les résultats des consultations publiques de la SGDN et l'analyse de toute incidence socio-économique de ses activités. Le premier rapport triennal doit être publié en 2010. Le Conseil consultatif doit aussi présenter ses commentaires sur les plans stratégiques et prévisions budgétaires quinquennaux de la Société. Les commentaires du Conseil consultatif seront présentés au ministre de Ressources naturelles Canada et rendus publics en même temps.

ACTIVITÉS EN 2008

En plus de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées, le Conseil consultatif contribue de façon importante et continue à la SGDN en lui prodiguant des avis et conseils.

Le Conseil consultatif s'est réuni officiellement quatre fois en 2008. Chaque réunion comprenait une séance à huis clos pendant laquelle les membres discutaient en privé hors de la présence de la direction et du personnel de la SGDN. Les membres du Conseil se sont aussi réunis une fois de manière non officielle au cours de l'année.

À chaque réunion, le Conseil consultatif a pris connaissance de rapports d'activités sur les recherches techniques et sociales continues, incluant les résultats des activités d'engagement du public. Les membres ont été consultés à propos des programmes d'activités de l'année, du plan d'affaires 2009 à 2013 et de l'élaboration de Plan de mise en œuvre de la SGDN.

En début d'année, la SGDN a examiné les conclusions de ses réunions et activités d'engagement concernant ses objectifs stratégiques en regard du Plan de mise en œuvre pour les années 2008-2012. Le Conseil consultatif a prodigué des conseils à la SGDN au sujet de la planification des communications et de la mise au point d'une table ronde pour jeunes pour guider la SGDN dans l'élaboration de sa stratégie d'engagement des jeunes.

Les membres se sont montrés très favorables à une participation des jeunes aux activités de la SGDN pour que les générations futures acquièrent une compréhension des questions liées au nucléaire. Ils ont discuté des dimensions éthiques de l'apport de l'opinion des jeunes dans les processus décisionnels, dimensions qui auront des répercussions jusque dans un avenir lointain. Le Conseil a aussi encouragé la SGDN à solliciter la participation de jeunes ayant des points de vue divers, plutôt que seulement de ceux qui manifestent un intérêt pour les questions se rapportant à l'énergie nucléaire.

Tout au long de l'année, le Conseil consultatif a reçu des présentations et a été consulté sur la mise au point du processus préliminaire de

sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur. Les membres ont discuté des plans d'engagement et de communication, ont donné leur avis sur le document de discussion portant sur le processus de sélection d'un site et ont passé en revue les critères pour déterminer si la SGDN est prête à amorcer les dialogues.

Des membres du Conseil consultatif ont assisté à des Forums de citoyens afin de prendre directement connaissance des discussions. Au mois de novembre, un rapport complet sur les quatre phases des Forums de citoyens tenus en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et au Québec a été présenté au Conseil consultatif par Navigator Ltd., le groupe qui a facilité l'organisation des Forums à la demande de la SGDN. Vers la fin de l'année, le Conseil consultatif a aussi examiné les résultats des dialogues multipartites sur la mise au point du processus de sélection d'un site et les plans préliminaires de la SGDN pour le programme d'engagement pour 2009 afin d'étudier et de confirmer le processus préliminaire.

Le Conseil consultatif a apporté une contribution majeure à l'élaboration des programmes de la SGDN pour l'engagement des municipalités. Les membres ont souligné l'importance d'inclure les gouvernements municipaux et provinciaux, signalant que l'engagement au niveau local aura un rôle de plus en plus grand à jouer dans la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. Le Conseil consultatif s'est montré favorable au renforcement des relations avec les associations municipales afin de mettre de l'avant les perspectives locales. Les membres ont aussi émis des suggestions au sujet de l'élaboration du nouveau programme de la SGDN pour l'aide financière.

Le Conseil consultatif a continué à porter attention aux changements dans l'environnement externe, en particulier la construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada et les répercussions que celles-ci pourraient avoir sur les travaux de la SGDN. Les membres ont insisté pour que la SGDN communique de façon claire son plan de travail afin d'être prête à adapter ses programmes aux politiques énergétiques changeantes et à l'éventuel ajout de nouvelles

centrales. L'importance d'assurer la clarté dans les documents publiés sur le processus de réglementation et les considérations reliées au transport a également été soulignée. De plus, le Conseil consultatif a réclamé de pouvoir examiner les rapports de la SGDN concernant les répercussions techniques potentielles de la construction de nouvelles centrales nucléaires sur la Gestion adaptative progressive.

Le Conseil consultatif a réitéré son soutien au programme de la SGDN sur l'engagement des peuples autochtones. Les membres ont été renseignés régulièrement sur ces activités. Ils ont apporté leur contribution dans divers domaines, dont les occasions offertes d'engager les peuples autochtones au niveau de la collectivité. Les membres du Conseil Donald Obonsawin et Marilyn Cook ont assisté en juin au Forum annuel des Aînés de la SGDN à Waskesui, en Saskatchewan. Dre Cook a également offert une présentation au personnel de la SGDN lors d'un atelier sur le savoir traditionnel autochtone.

En novembre, le Conseil consultatif a rencontré Niigani, le groupe de travail autochtone de la SGDN. Les membres du Conseil ont demandé d'avoir l'occasion de continuer à discuter avec le Niigani au début de 2009 et, à l'invitation du groupe, le Conseil participera à une séance de formation culturelle qui sera organisée par les Aînés.

Tout au long de l'année, le Conseil a été consulté et renseigné sur la constitution du Groupe d'examen technique indépendant (GETI) et, au mois de novembre, a reçu une présentation sur le premier rapport du GETI donnée par Allan Hooper, le président du nouveau groupe.

Un certain nombre de sujets de discussion spécifiques ont été suggérés par le Conseil. MM. Lister et Rozon ont présenté un document qui, entre autres choses, traitait de l'utilisation possible d'un procédé fondé sur la volatilité du fluorure pour le retraitement du combustible irradié. Le Conseil a demandé une séance d'information consacrée à ce sujet pour en apprendre davantage sur le programme de science et technologie de la SGDN. Le programme de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié de la Finlande a été

décrit par M. Eero Patrakka, qui avait été invité à s'adresser au Conseil.

M. Lister a présenté un document préparé par le président du Conseil, M. Rozon et lui-même à la 16^e Conférence du bassin du Pacifique sur le nucléaire dans la préfecture d'Aomori, au Japon. La présentation traitait des défis à venir dans la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada.

La SGDN a renseigné le Conseil sur sa transformation en 2008 qui a fait d'elle un employeur autonome et sur sa prise de responsabilité des travaux rattaché au Dépôt géologique en profondeur pour déchets de faible et moyenne activité proposé par Ontario Power Generation (OPG). Le Conseil a réexaminé son mandat à cet égard et a convenu qu'il demeurerait important que le Conseil soit tenu au courant du développement des travaux que la SGDN effectue pour OPG, mais qu'il devait en premier lieu porter son attention sur la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Le président du Conseil consultatif a continué à avoir un accès direct à toutes les réunions du Conseil d'administration de la SGDN en vue d'assurer un échange complet d'informations et de procurer au président du Conseil d'administration un canal de communication pour tenir le Conseil consultatif à jour sur les affaires du Conseil d'administration. Les membres du Conseil consultatif et du Conseil d'administration ont renouvelé leur coutume annuelle de se rencontrer pour échanger leurs points de vue de façon officielle.

À la demande du Conseil consultatif, les procès-verbaux officiels des réunions du Conseil sont consignés et affichés sur le site Web de la SGDN à www.sgdn.ca/conseilconsultatif.

Les membres du Conseil consultatif

Au 31 décembre 2008, le Conseil consultatif comprenait les membres suivants :



L'honorable David Crombie

L'honorable David Crombie est président de David Crombie and Associates, président des conseils d'administration de la Toronto Lands Corporation et d'Ontario Place. Il fut président et chef de la direction de l'Institut urbain du Canada. Ancien maire de Toronto et ancien membre du Conseil privé, M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université Ryerson et est titulaire de doctorats en droit (Honoris causa) qui lui ont été décernés par l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo. M. Crombie est Officier de l'Ordre du Canada.



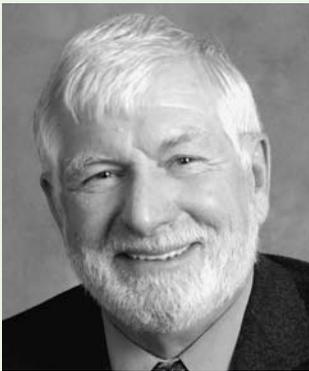
David R. Cameron

David R. Cameron est chef de département et professeur au département de Sciences politiques de l'Université de Toronto et membre de la Société royale du Canada. Il a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire dans les administrations fédérale et ontarienne. Il continue à formuler des avis sur un grand nombre de questions gouvernementales.



Dre Marlyn Cook

Marlyn Cook agit actuellement comme médecin chef au centre hospitalier Weeneebayko à Moose Factory, en Ontario. La Dre Cook est membre de la Première Nation crie de Grand Rapids dans le Nord du Manitoba. Elle a pratiqué la médecine dans la communauté mohawk d'Akwesasne, au sein de l'équipe de médecins du Sioux Lookout Zone et dans plusieurs communautés autochtones du Nord du Manitoba. Elle joue un rôle actif dans sa communauté en tant que conseillère et membre du conseil d'administration de plusieurs organisations. Reconnue pour sa pratique médicale alliant médecines occidentale et traditionnelle, la Dre Cook partage avec des étudiants en médecine et des médecins de l'ensemble du Canada le savoir issu de sa pratique. Elle a la conviction que la guérison doit passer par tous les aspects de la personne : spirituel, mental, physique et émotionnel.



Frederick Gilbert

Frederick Gilbert est président de l'Université Lakehead de Thunder Bay, en Ontario. Il est également membre du Conseil d'administration du Thunder Bay Regional Research Institute. M. Gilbert a mené une longue carrière dans l'enseignement, dans la recherche et dans l'administration aux États-Unis et au Canada à la Colorado State University, à la University of Northern British Columbia, à la Washington State University, à la University of Guelph et à la University of Maine. Il a aussi occupé plusieurs postes dans la fonction publique dans le domaine de la gestion de l'environnement et des espèces sauvages.



Rudyard Griffiths

Rudyard Griffiths est le cofondateur de l'Institut du Dominion, un organisme national sans but lucratif qui se consacre à la promotion de l'histoire et de la citoyenneté partagée; il est également le cofondateur de la série de conférences Salon Speakers Series. En 2006, M. Griffiths faisait partie de la liste des 40 personnalités en vue de moins de 40 ans au Canada établie par le Globe and Mail. En plus de siéger à différents conseils sans but lucratif, il est chroniqueur au Toronto Star et commentateur politique régulier à CityTV. M. Griffiths détient un baccalauréat de l'Université de Toronto et une maîtrise en philosophie du Emmanuel College, Cambridge.



Eva Ligeti

Eva Ligeti est directrice générale de Clean Air Partnership, organisme sans but lucratif ayant pour mandat de faire de Toronto une ville plus respectueuse de l'environnement et un chef de file mondial en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Avocate de formation, elle a été la première commissaire à l'environnement de l'Ontario, poste qu'elle a occupé de 1994 à 1999. Mme Ligeti siège au Conseil d'administration du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, elle est membre du Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique de l'Ontario et coprésidente du Greening Greater Toronto Task Force. Elle enseigne le droit de l'environnement au programme de deuxième cycle en Sciences environnementales de l'Université de Toronto.

Les membres du Conseil consultatif



Derek Lister

Derek Lister est professeur émérite au Département de génie chimique à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est également titulaire de la chaire de recherche en génie nucléaire. Ses principaux domaines de recherche sont la chimie et la corrosion associées aux systèmes nucléaires. Il fait partie d'un certain nombre de comités nationaux et internationaux.



Dougal McCreath

Dougal McCreath est directeur du School of Engineering et professeur de génie civil et minier à l'Université Laurentienne à Sudbury, Ontario. Fellow de l'Institut canadien des ingénieurs, il a une vaste expérience en enseignement, en recherche et en consultation internationale, allant de la conception d'excavations en profondeur au rétablissement de la pérennité des écosystèmes endommagés. Il a fait partie de deux groupes d'experts de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale chargés d'étudier des questions liées à l'énergie nucléaire.



Donald Obonsawin

Donald Obonsawin est le fondateur et le président de Directions, une société de relations gouvernementales. De 2003 à 2007, il fut président et chef de la direction de Jonview Canada Inc., la plus importante agence de tourisme réceptif au Canada. Il a été sous-ministre dans sept ministères ontariens sur une période de 15 ans. Il a aussi occupé des postes de haut fonctionnaire fédéral, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère de la Santé et du Bien-être social. M. Obonsawin est abénaki et membre de la Première Nation d'Odanak.



Daniel Rozon

Daniel Rozon est professeur émérite au département de génie physique de l'École Polytechnique de Montréal. Membre de la Société nucléaire canadienne, il est spécialiste de la physique des réacteurs et s'intéresse tout particulièrement à l'optimisation de la gestion du combustible nucléaire. Il a été directeur de l'Institut de génie nucléaire pendant plus de 15 ans.

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SGDN VISITE LES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS DE DARLINGTON



Au mois de novembre 2008, les membres du Conseil consultatif ont visité la centrale nucléaire de Darlington et ses installations de stockage de déchets en compagnie de membres du personnel de la SGDN.

Sur la photo, le gestionnaire des installations de gestion de déchets de Darlington, M. Doug Soutar (à droite) répond aux questions des membres du Conseil consultatif M. Donald Obonsawin, M. Dougal McCreath, l'honorable David Crombie et Dre Marlyn Cook, ainsi qu'un personnel de la SGDN Atika Khan (quatrième de la gauche).

Les conteneurs de stockage à sec, utilisés par Ontario Power Generation à ses installations de gestion de déchets, contiennent chacun 384 grappes de combustible nucléaire irradié et permettent d'entreposer provisoirement en toute sûreté ces grappes pour une période d'au moins 50 ans.

Rapport des vérificateurs et Sommaires financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été établis sous la responsabilité de la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure. Les états financiers ont été fidèlement préparés à tous égards importants et avec l'aide des informations disponibles au 23 janvier 2009.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour établir avec une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et précise, que l'actif est préservé et que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations données par la direction. Le système est contrôlé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et à indiquer si, à leur avis, ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

19 FÉVRIER 2009

K. E. Nash

Ken Nash
Président



John Mauti
Administrateur principal
des affaires financières



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société de gestion des déchets nucléaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») au 31 décembre 2008 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche, s. r. l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 23 janvier 2009

Bilan

Bilan		
31 DÉCEMBRE 2008	2008	2007
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie	9 835 204 \$	4 999 105 \$
Débiteurs (NOTE 4)	323 196	365 920
Charges payées d'avance et dépôts	375 781	253 046
	10 534 181	5 618 071
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	2 301 065	938 773
	12 835 246 \$	6 556 844 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 4)	3 647 984 \$	1 406 469 \$
Apports excédentaires à rembourser aux membres (NOTE 5)	6 886 197	4 211 602
	10 534 181	5 618 071
ENGAGEMENTS (NOTE 6)		
ACTIF NET		
MONTANT NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	2 301 065	938 773
	2 301 065	938 773
	12 835 246 \$	6 556 844 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 23 JANVIER 2009 :

K. E. Nash

Ken Nash
Président et chef de la direction
Toronto, Canada

C. Ian Ross

C. Ian Ross
Président, Comité de la vérification,
des finances et des risques
Toronto, Canada

État des résultats

État des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Apports des membres (NOTE 4)	27 322 542 \$	15 444 090 \$
Apports des non-membres	323 458	255 910
Intérêts créditeurs	418 890	313 836
	28 064 890	16 013 836
CHARGES		
Administration et affectation de personnel (NOTE 4)	8 298 803	4 468 206
Recherche et développement techniques	7 057 297	5 052 959
Consultation des parties intéressées et communications	3 044 116	649 442
Conformité et gouvernance	835 568	884 833
Recherche sociale et mise en œuvre de l'assistance	269 499	541 189
Amortissement	311 118	116 990
Perte à la cession d'actifs	—	44 344
	19 816 401	11 757 963
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 248 489 \$	4 255 873 \$

État de l'évolution de l'actif net

État de l'évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

	2008			2007
	Investissement en immobilisations	Montant grevé d'une affectation interne	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	938 773 \$	– \$	938 773 \$	894 502 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(311 118)	8 559 607	8 248 489	4 255 873
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	1 673 410	(1 673 410)	–	–
MONTANTS À REMBOURSER AUX MEMBRES (NOTE 5)	–	(6 886 197)	(6 886 197)	(4 211 602)
SOLDE À LA FIN	2 301 065 \$	– \$	2 301 065 \$	938 773 \$

État des flux de trésorerie

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

	2008	2007
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Trésorerie provenant des apports	27 646 000 \$	15 700 000 \$
Intérêts reçus sur les placements à court terme	418 890	313 836
	28 064 890	16 013 836
Trésorerie versée en échange de fournitures et de services	(21 555 381)	(11 189 899)
	6 509 509	4 823 937
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 673 410)	(1 035 540)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	4 836 099	3 788 397
TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 999 105	1 210 708
TRÉSORERIE À LA FIN	9 835 204 \$	4 999 105 \$

Notes complémentaires

31 décembre 2008

1. BUT DE L'ORGANISME

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes* de 1970 (la « *Loi* »), ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du Canada (2002) (la « *LDCN* ») qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la *LDCN*, la SGDN a formé un Conseil consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN a maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive, une méthode que le gouvernement du Canada a choisie pour la gestion du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1^{er} octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie nucléaire NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit de la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent les coûts de la SGDN au prorata du nombre de grappes de combustible irradié que chacun possède.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers de la SGDN constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux normes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier	7 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail, plus une période de renouvellement

Impôts sur les bénéfices

La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

Produits d'apports

Les apports sont comptabilisés dans les produits de l'exercice auquel ils se rapportent. Le remboursement des apports excédentaires des membres pourrait être requis en vertu de l'accord conclu entre les membres. Par conséquent, tout excédent des produits sur les charges est pris en compte dans l'actif net grevé d'une affectation interne. Les montants qui sont considérés comme remboursables diminuent le montant grevé d'une affectation interne.

Instruments financiers

Conformément aux chapitres 3855 et 3865 intitulés « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et « Couvertures », respectivement, la SGDN a classé chacun de ses instruments financiers dans des catégories comptables, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007. La catégorie dans laquelle est classé un élément détermine le traitement comptable qui lui sera réservé. Le classement suivant des instruments financiers de la SGDN est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007 :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les éléments « détenus à des fins de transaction ». Les éléments détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice en cours.
- Les débiteurs sont classés dans les « prêts et créances ». Les « prêts et créances » sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.
- Tous les créditeurs et charges à payer sont classés dans les « Autres passifs ». Les « Autres passifs » sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SGDN a choisi de fixer au 1^{er} janvier 2003 sa transition à la comptabilisation des dérivés incorporés. Selon un examen des contrats de la SGDN, la direction a déterminé qu'aucun dérivé incorporé ne nécessite d'être comptabilisé séparément à titre de dérivé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Instruments financiers

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces deux chapitres devaient s'appliquer aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Toutefois, le 15 octobre 2008, l'ICCA a permis aux organismes sans but lucratif de reporter l'application de ces deux chapitres une année de plus. Par conséquent, la SGDN adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. Le chapitre 3862, qui porte sur les informations à fournir sur les instruments financiers, exige de fournir l'information à propos de : a) l'importance qu'ont les instruments financiers relativement à la situation financière et à la performance de l'entité et de b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la SGDN est exposée au cours de la période et à la date de son bilan et sur la façon dont elle compte gérer ces risques. Le chapitre 3863 portant sur la présentation des instruments financiers établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers.

Ces modifications de conventions comptables, qui seront adoptées à compter du 1^{er} janvier 2009, exigeront de fournir des informations supplémentaires dans les états financiers. Entre-temps, la SGDN continuera d'appliquer le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

De plus, le 23 avril 2008, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », afin de permettre aux organismes sans but lucratif de choisir de ne pas avoir à comptabiliser certains contrats non financiers comme des dérivés, conformément au chapitre 3855, et de ne pas avoir à comptabiliser certains dérivés incorporés dans des contrats non financiers, baux et contrats d'assurance comme des dérivés incorporés, conformément au chapitre 3855. Ces modifications apportées au chapitre 3855 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2008. Une adoption anticipée est autorisée.

La SGDN a choisi d'adopter les modifications apportées au chapitre 3855 à compter de son exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. Ces modifications de convention comptable doivent être appliquées de façon rétrospective, avec retraitement des exercices antérieurs. Puisque la SGDN n'avait aucun contrat non financier devant être comptabilisé comme un dérivé, conformément au chapitre 3855, ni de dérivé incorporé dans des contrats non financiers, baux et contrats d'assurance devant être comptabilisé comme un dérivé incorporé, en vertu du chapitre 3855, ces modifications de convention comptable n'auront pas d'incidence sur les états financiers de la SGDN.

Modifications comptables applicables aux organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l'ICCA a publié des modifications à plusieurs chapitres de la série 4400 portant sur les états financiers des organismes sans but lucratif. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la SGDN devra adopter ces modifications pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. Les modifications comprennent : a) l'ajout d'indications relatives à l'application du chapitre 1100 intitulé « Principes comptables généralement reconnus »; b) la suppression de l'exigence de présenter l'information sur les actifs nets investis en immobilisations comme un élément distinct; c) l'exigence de présenter les produits et les charges conformément au CPN-123 intitulé « Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entité agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire »; d) l'exigence d'inclure un état des flux de trésorerie, conformément au chapitre 1540 intitulé « États des flux de trésorerie »; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751 intitulé « États financiers intermédiaires » lors de la préparation d'états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »); f) l'exigence à l'intention des organismes sans but lucratif qui comptabilisent des immobilisations de constater l'amortissement de ces immobilisations et de les soumettre à des tests de dépréciation, comme peuvent le faire les autres entités qui présentent leur information selon les PCGR; g) l'exigence de présenter l'information sur les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840 intitulé « Opérations entre apparentés » et h) les nouvelles exigences en matière de présentation de l'information sur la ventilation des charges liées aux campagnes de financement et au fonctionnement général.

La SGDN évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

3. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	861 929 \$	122 751 \$	739 178 \$	397 705 \$
Matériel informatique et logiciels	1 345 006	235 996	1 109 010	306 702
Améliorations locatives	508 715	55 838	452 877	234 366
	2 715 650 \$	414 585 \$	2 301 065 \$	938 773 \$

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET SOLDES

	2008	2007
Opérations durant l'exercice		
Apports des membres		
Ontario Power Generation Inc.	25 097 039 \$	14 180 240 \$
Énergie nucléaire NB	1 155 603	656 260
Hydro-Québec	1 069 900	607 590
	27 322 542 \$	15 444 090 \$
Opérations avec Ontario Power Generation Inc.		
Services de gestion (inclus dans les frais d'administration)	6 098 516	3 113 040
Remboursement de droits de location et d'immobilisations particulières liés aux bureaux situés au 22, avenue St. Clair E.	281 925	791 063
Recouvrement du loyer et des frais partagés	(295 232)	(128 926)
SOLDES IMPAYÉS		
Montants à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer)	1 214 648	583 586
Montants à recevoir d'Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les débiteurs)	57 170	128 926

Les opérations entre apparentés sont inscrites à la valeur d'échange.

La SGDN et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») ont conclu une entente de partage des coûts relative aux coûts liés aux travaux effectués par le personnel d'OPG à l'égard des programmes de la SGDN, à l'aménagement des bureaux partagés et à la gestion du bureau.

Les coûts liés aux travaux effectués par le personnel d'OPG à l'égard des programmes de la SGDN sont assujettis au partage des coûts, selon qu'il s'agit d'un engagement à plein temps, d'un engagement proportionnel ou d'heures de travail variables.

Le partage des coûts liés à l'aménagement et à l'entretien continu des bureaux partagés dépend des taux d'occupation prévus du personnel, qui sont actuellement établis à 67 % pour le personnel de la SGDN et à 33 % pour le personnel d'OPG. Parmi les coûts partagés assujettis à l'entente de partage figurent ceux liés aux améliorations locatives, à l'achat de nouveau mobilier de bureau, à la location des locaux loués, aux services publics, aux assurances et aux fournitures de bureau courantes.

L'entente prend fin le 31 décembre 2008. La note 8 contient des renseignements au sujet des ententes futures.

5. APPORTS EXCÉDENTAIRES À REMBOURSER AUX MEMBRES

Conformément aux modalités de l'accord conclu entre les membres de la SGDN, les apports excédentaires, d'un montant de 6 886 197 \$ (4 211 602 \$ en 2007), seront remboursés aux membres.

6. ENGAGEMENTS

Les paragraphes suivants résument les engagements relatifs à des contrats de location de la SGDN :

- i) Le 22 décembre 2006, la SGDN a conclu un contrat de location de cinq ans pour ses bureaux situés au 22, avenue St. Clair Est, à Toronto (Ontario), prenant effet le 1^{er} juillet 2007. Les paiements de location totalisent annuellement 229 360 \$ et sont majorés des montants supplémentaires liés aux impôts fonciers, aux services publics et à l'entretien, pour la durée du contrat de location. La SGDN a la possibilité de prolonger la durée du contrat de location pour une période additionnelle de cinq ans selon les mêmes modalités et conditions, à l'exception des paiements annuels minimaux de location qui seront de 265 198 \$.
- ii) Le 10 janvier 2008, la SGDN a modifié le contrat de location de ses bureaux situés au 22, avenue St. Clair Est, à Toronto (Ontario) pour y inclure des locaux additionnels, prenant effet le 1^{er} juin 2008, pour une durée de 4 ans et 2,5 mois. Les paiements de location liés aux locaux additionnels totalisent annuellement 86 872 \$ et sont majorés des montants supplémentaires liés aux impôts fonciers, aux services publics et à l'entretien, pour la durée du contrat de location. La SGDN a la possibilité de prolonger la durée du contrat de location pour une période additionnelle de cinq ans selon les mêmes modalités et conditions, à l'exception des paiements annuels minimaux de location qui seront de 102 501 \$.
- iii) Le 1^{er} octobre 2008, la SGDN a conclu un contrat de location de un an pour agrandir ses bureaux situés au 22, avenue St. Clair Est, à Toronto (Ontario), prenant effet le 1^{er} novembre 2008. Les paiements de location totalisent annuellement 50 625 \$ et sont majorés des montants supplémentaires liés aux impôts fonciers, aux services publics et à l'entretien, pour la durée du contrat de location.

Pour la durée initiale des contrats de location, les paiements annuels minimaux estimatifs s'échelonnent comme suit :

2009	358 420 \$
2010	316 232 \$
2011	316 232 \$
2012	168 975 \$

La SGDN est en négociation en vue de louer des locaux à bureaux additionnels de 10 703 pieds carrés situé au 2, avenue St. Clair Est, à Toronto (Ontario), moyennant un tarif de location minimal de 17,00 \$ le pied carré la première année, de 18,00 \$ le pied carré la deuxième et la troisième année et de 19,00 \$ le pied carré la quatrième et la cinquième année.

7. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

- a) La Société a accordé une indemnisation en vertu d'un contrat de location visant l'utilisation de ses locaux. Aux termes de ce contrat, la Société accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée du contrat.
- b) La Société accorde une indemnisation à tous les administrateurs, membres de la direction et employés agissant au nom de la Société relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la Société, sous réserve de certaines restrictions.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la Société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la Société n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Nouvelles activités

Le 1^{er} janvier 2009, la SGDN a conclu deux nouvelles ententes avec Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») pour inclure à son mandat initial de nouvelles activités telles que les services de gestion de projets fournis à OPG, comme ceux ayant trait aux déchets de faible activité ou d'activité moyenne liés au dépôt géologique en profondeur, ainsi que certains services en matière d'établissement du coût de l'approvisionnement et de comptabilité visant à gérer les obligations liées au cycle de vie des déchets nucléaires.

Dans le cadre de ces ententes, les employés d'OPG qui ont contribué aux activités de la SGDN alors qu'ils travaillaient pour OPG ont quitté l'OPG et travaillent maintenant directement pour la SGDN. Le transfert des ressources et des activités relatives aux services liés au dépôt géologique en profondeur et aux services de gestion des obligations liées au cycle de vie d'OPG à la SGDN s'est terminé le 31 décembre 2008. Par conséquent, la SGDN a mis en œuvre des systèmes et des processus pour l'administration du service de la paie et du régime de retraite ainsi que pour la gestion de l'information financière et des ressources humaines. En vue de répondre aux besoins découlant des nouvelles activités, un système de technologie de l'information intégré et des locaux à bureaux additionnels ont été acquis. Au 1^{er} janvier 2009, la SGDN comptait environ 80 employés à temps plein.

Transfert des actifs

En vertu d'une entente relative au transfert des actifs datée du 1^{er} janvier 2009, la SGDN a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs d'OPG liés à sa division de gestion des déchets nucléaires. L'entente relative au transfert précise la totalité des immobilisations, des contrats, des bons de commande et des autres actifs et passifs qui reviendront à la SGDN à compter du 1^{er} janvier 2009. Les actifs d'OPG seront transférés à la SGDN à leur valeur comptable. Tous les passifs pris en charge par OPG seront établis sur la base d'un relevé de clôture et la SGDN recevra une compensation qu'elle affectera à son fonds de roulement pour les passifs qui ont été contractés alors que les activités étaient gérées par la direction d'OPG.

Services liés au dépôt géologique en profondeur fournis à OPG

En vertu de l'entente relative au dépôt géologique en profondeur, les services liés au dépôt géologique en profondeur prévoient que la SGDN obtiendra un permis de préparation de l'emplacement et un permis de construction pour le dépôt géologique en profondeur auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN »). À la date de l'entente, les services liés au dépôt géologique en profondeur ne comprennent pas la construction ni l'approvisionnement du service de construction du dépôt géologique en profondeur. La SGDN fournira les services selon la méthode du recouvrement des coûts sans majoration visant un profit et OPG avancera des fonds à la SGDN pour qu'elle conserve des flux de trésorerie positifs. L'entente relative au dépôt géologique en profondeur a une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Services fournis à OPG pour la gestion des obligations liées au cycle de vie

En vertu de l'entente relative à la gestion des obligations liées au cycle de vie, les services de gestion des obligations liées au cycle de vie prévoient que la SGDN fournira à OPG toute l'information sur la gestion des obligations liées au cycle de vie dont OPG a raisonnablement besoin pour respecter ses exigences internes et les exigences des organismes de réglementation. La SGDN fournira les services de gestion des obligations liées au cycle de vie selon la méthode du recouvrement des coûts sans majoration visant un profit et OPG avancera des fonds à la SGDN pour qu'elle conserve des flux de trésorerie positifs. L'entente relative à la gestion des obligations liées au cycle de vie a une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Transfert des avantages de retraite

La SGDN et OPG ont conclu un accord de transfert des avantages de retraite, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, en vertu duquel les actifs et les obligations liés au régime de retraite d'OPG qui concernent les employés transférés à la SGDN seront transférés à la SGDN et pris en charge par celle-ci.

Conformément à l'accord de transfert des avantages de retraite, la SGDN accepte :

- a) de fournir des prestations de retraite à tous les employés transférés à la SGDN et de reconnaître toutes les périodes de service validées par OPG et la rémunération versée par OPG pour les employés transférés (y compris les périodes de service validées et la rémunération versée par un autre employeur) comme ces éléments étaient reconnus par OPG, conformément au régime de retraite d'OPG immédiatement avant le 31 décembre 2008, pour toutes les fins du régime de retraite de la SGDN, y compris la détermination de l'admissibilité aux prestations, du montant des prestations, de l'accumulation des prestations, de l'acquisition des droits et des niveaux de prestations liés au service;
- b) de constituer le régime de retraite de la SGDN;
- c) que les employés transférés cessent de participer au régime de retraite d'OPG et commencent à participer au régime de retraite de la SGDN à compter du 1^{er} janvier 2009.

Conformément à l'accord réciproque de transfert des avantages de retraite, en plus du transfert des actifs et des obligations liés au régime de retraite, la SGDN et OPG conviennent de la transférabilité des avantages de retraite en vue de reconnaître les périodes de service conformément au régime de retraite d'OPG ou à celui de la SGDN, selon le cas, pour les participants qui transféreront de régime entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010.



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.

Cert no. SW-COC-1862
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

